



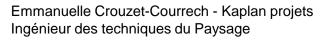
# Charte des espaces publics, de l'environnement et des architectures locales

de la communauté de communes du Cubzaguais

Saint Laurent d' Arce, Peujard, Gauriaguet, Virsac, Saint Gervais, Aubie et Espessas, Saint Antoine, Salignac, Saint André de Cubzac, Cubzac Les ponts

Christophe LIBAULT - nechtan Architecte urbaniste







# Préambule: les 10 engagements de la charte

# Détail des recommandations de la charte

- 1 Les centres bourgs
- 2 Les entrées de bourg
- 3 Les extensions urbaines
- 4 Les fermes et Hameaux isolés
- 5 Les zones d'activités
- 6 Le paysage jardin : palettes végétales des espaces publics en fonction des entités paysagères.
- 7 Les paysages naturels et agricoles
- 8 La Dordogne et les ports
- 9 Les parcs et jardins: constats et enjeux
- 10 L'arbre, patrimoine paysager : gestion et choix des essences en fonction des entités paysagères.



Préambule: les 10 engagements de la charte

# 1- Les centre-bourgs anciens :

- . Aménager les rues en espaces partagés, circulables et accessibles, par un traitement de sols qualitatifs mis à niveau, de couleur et matériaux homogènes
- . Appliquer une charte de couleurs, de matériaux de façade et de toiture pour les constructions et extensions de bâti dans les centres anciens

# 2- <u>Les entrées de bourg</u> :

- . Aménager les entrées de bourg, en tenant compte de leur qualité paysagère, en maintenant des coupures végétales franches et en limitant l'extension des zones constructibles dans les agglomérations constituées.
- . Aménager les voies départementales en réduisant les chaussées circulées par les véhicules et en partageant le reste du domaine public entre le stationnement latéral, les cheminements vélos et piétons et les plantations.

### 3- Les extensions urbaines :

- . Appliquer la démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) aux nouvelles extensions urbaines ou nouvelles centralités
- . Rechercher une variété des formes urbaines (par exemple : constructions à l'alignement sur les voies principales, favoriser le R+1, autoriser les constructions en limite séparative) et une densité moyenne de 12 à 20 logements par hectare aménagé.
- . Favoriser une conception contemporaine de l'habitat qui soit bioclimatique, écologique, contextuelle et qui exprime les usages de construction
- . Assurer la cohérence des clôtures sur rue, en les décrivant dans les règlements ou en les incluant dans les équipements publics pris en charge par les aménageurs.

### 4- Les fermes, châteaux viticoles et hameaux isolés :

. Préserver le bâti et les parcs ou jardins attenants par un zonage ou des prescriptions dans les plans locaux d'urbanisme

### 5- Les zones d'activités :

- . Assurer une végétalisation des parcelles, en premier plan sur les voies de desserte, et en fond de parcelle en contact avec d'autres zones urbaines, agricoles ou naturelles
- . Appliquer un nuancier de teintes neutres, limitant les couleurs de façade et de toitures

# 6- Le paysage jardin:

. Proposer une palette végétale adaptée à chaque entité paysagère à partir d'une palette végétale naturelle complétée d'essences horticoles voisines (recensées dans document de la charte)

## 7- Les paysages naturels et agricoles :

- . Identifier dans les documents d'urbanisme communaux les éléments à préserver, à valoriser et à reconstituer (notamment ZNIEFF, zones natura 2000, vignes bien exposées, ripisylves, zones humides, zones boisées du nord de la CDC)
- . S'engager à protéger et augmenter de façon significative les EBC dans chaque commune.

## 8- La Dordogne et les ports :

- . Replanter les platanes dans la perspective des rues perpendiculaires aux ports, les laisser se développer.
- . Planter les berges en s'appuyant sur la palette végétale de la Saulaie arborescente à Saule blanc, à laisser se développer sans taille

# 9- Les parcs et jardins :

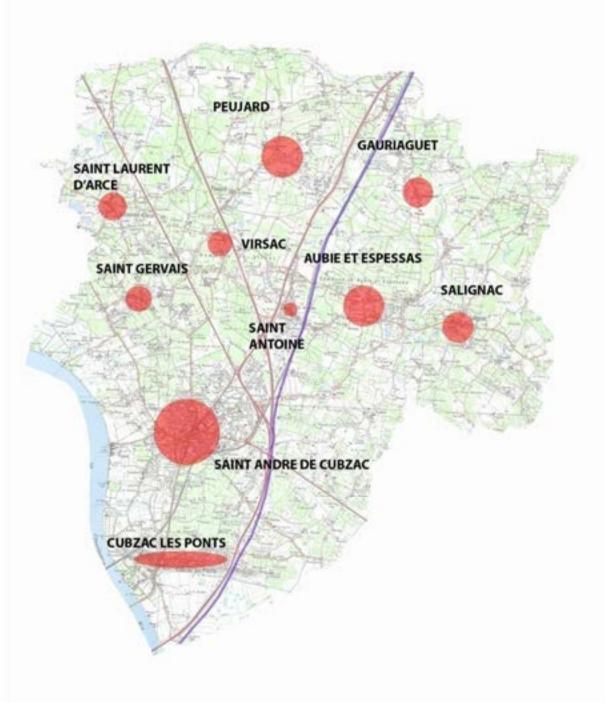
. Aménager des parcs et jardins publics communaux, après diagnostic phytosanitaire sur le arbres existants, en s'appuyant sur des palettes végétales recommandées par la charte

### 10- L'arbre, patrimoine paysager : gestion et choix des essences :

- . Sensibiliser le personnel communal (jardinier, employé municipal) à la conduite des arbres en contexte urbain et rural
- . Planter des arbres en identifiant les essences adaptées aux unités paysagères et au contexte urbain (anticiper le volume de l'arbre à maturité, gérer les espacements entre arbres).



# Détail des recommandations de la charte



### 1 - LES CENTRES BOURGS

### CONSTAT:

La plupart des bourgs présentent un centre ancien historique homogène constitué d'un bâti en pierre (rez-de-chaussée et un ou deux étages, toiture en tuiles).

Certains de ces centres bourgs sont remarquables pour leur patrimoine bâti (monuments et petits patrimoines).

Ils s'intègrent aux paysages ruraux, et parfois à de grandes entités paysagères. Leur perception conjointe représente une partie importante de l'identité du Cubzaguais.

Les centres bourgs plus récents (Peujard , Virsac, Gauriaguet) sont déconnectés des bourgs anciens et doivent fabriquer leur propre identité.

### • ENJEUX GENERAUX:

Identifier et prendre en compte les divers éléments constituant l'identité du bourg (histoire, patrimoine urbain, architectural)

Tendre à une homogénéité dans l'architecture: typologie des façades et toitures, constructions à l'alignement, hauteurs, matériaux anciens ( pierre, bois, acier), couleurs dans une gamme restreinte de teintes naturelles, peu colorées.

Favoriser l'intégration et la valorisation du patrimoine dans les projets d'aménagements urbains: choix de sols unifiant les espaces publics, en matériaux coulés ou de pierre naturelle.

### • ENJEUX PARTICULIERS:

Pour les bourgs à constituer : définir un projet contemporain de centralité , tenant compte des usages et des programmes , avec un objectif de mixité des fonctions (logements, commerces, services) et des populations.

La rue	Rues étroites (8 à 10m), marquées par un alignement de façades en R ou R+1	Accessibilité des espaces publics	. Aménager des espaces partagés (zone 30) sans bordures hautes, permettant une bonne accessibilité malgré l'étroitesse des rues, et donnant la priorité aux piétons et vélos.	
La place, le parvis	Places liées à un équipement public (parvis mairie, église) ou à un usage public (jeux de boules, marché,)		. Tendre vers l'homogénéité des revêtements de sol, de façade à façade	
Le jardin public	Jardin : ancien parc privé ouvert au public		. Conformément à la réglementation, s'assurer des largeurs et pente des cheminements piétons accessibles, implanter des places PMR à proximité des services et commerces.	
	Communaux : espaces communs fotmés par le regroupement de parcelles privées partagées		trappes pierre, preterer le passage sous terrain au passage en comiche.	
		. Eclairage public	. Positionner les lanternes en applique chaque fois que possible quand la hauteur et la continuité du bâti le permet . Choisir une couleur neutre pour les lanternes et le mobilier (noire, grise, bronze) . Choisir les revêtements de sols en pierre	
		. Aménagement des sols	naturelle (grés, calcaire) en béton de calcaire désactivé (ou en enrobé). Préférer les teintes claires, qui s'harmonisent aux façades. Bordures et caniveaux en pavés	
		. Mobilier urbain	(grés, cafcaire) . Mobilier seulement sur les places et jardins (bancs, corbeilles, appuis vélos) . Eviter la profusion de potelets et barrières	
		. Stationnements	fixes  Aménager le stationnement public en position longitudinale (largeur de 2m minimum) sur des places repérées. Interdire le stationnement en-dehors de ces places	

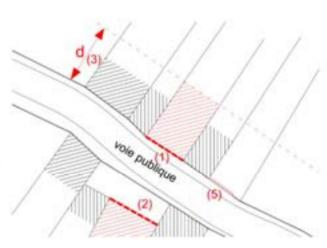
### 1.2 Foncier privé (règles d'implantation, hauteur et densité)

	Caractéristiques de l'existant	Enjeu de projet	Recommandations de la charte	
Parcelles bâties	. Constructions à l'alignement . Densité importante sur une bande de 15 à 20 m à partir de l'alignement et fonds de parcelles non bâtis	. Démolition	Protéger le bâti ancien de qualité (permis de démolir à rendre obligatoire au PLU) . Pour les surrélévations et extensions, inciter à la continuité architecturale (alignements, hauteurs, matériaux de façade)	
Parcelles non bâties	. Parcelles de vignes, de jardins incluses	. Nouvelles constructions	. Pas de limitation de l'emprise au sol, pas de COS ou COS >1)	
	. Parcs privés	. Changt de destination	Pas de réglementation des distances par rapport aux limites latérales ou pour les constructions entre elles	

Images références

### Recommandations d'implantations urbaines:

- 1 Construction à l'alignement
- **2** Construction en retrait dans le prolongement d'une façade voisine
- **3** Favoriser la constructibilité sur une bande de 15 à 20 mètres
- 4 Hauteur de la façade sur rue selon contexte de la rue (en général R+1, R+2 ou R+1+ Combles
- 5 Muret ou clôtures sur rue: selon contexte, mur moellons, mur enduit ou grilles de serrurerie





# 1.3 Façades et toitures, clôtures

	Caractéristiques de l'existant	Enjeu de projet	Recommandations de la charte	Images références
Habitat	Grande homogénéité du bâti ancien liée au mode constructif	. Rénovation, extension	. Un nuancier de couleurs pour les enduits, les menuiseries et ferronneries. A proposer de façon indicative (non limitative)	
	(R+1 avec combles, façades en pierre de taille ou moellons, ouvertures hautes avec menuiseries en bois à carreaux vitrés, volets, génoise, toitures canal sur voliges bois)		. Façades majoritairement minérales : en pierre de taille, enduits avec ciment coloré et chaux finition talochée ou grattée fin, badigeon de chaux colorée	
			. Autoriser les bardages bois de parties de façade et des bâtiments annexes, en bardages de planches naturelles ou lasurées	
			. Autoriser les panneaux solaires et fenêtres de toiture sur les versants bien exposés et non visibles depuis l'espace public (sous réserve de l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France)	
			. Menuiseries de proportion haute (fenêtres, portes) avec volets bois peints)	1
Commerces of services	et Rez-de-Chaussée commerciaux : vitrines dans les façades pierre	. Projets de vitrines . Réhabilitation des commerces vacants	. Règlementer les hauteurs et la position des enseignes : préférer les lettres découpées aux bandeaux pleins	
Bâtiment public	. Qualité de l'architecture romane des églises . Petit patrimoine rural (lavoirs,	. Extensions d'écoles . Rénovation / extension de mairie	Valeur d'exemplarité des projets publics	

### 1 - CENTRES BOURGS

Préconisations sur les couleurs Nuancier référence

# logements

### nuances d'enduits



beige 009



















pierre claire 015

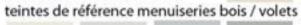




cendré beige clair 203

beige clair 207

teintes de référence enduits











# exemples de menuiseries blanc-gris, gris bleuté









# teintes de référence porte d'entrée, ferronnerie













# exemples de teintes colorées soutenues: portes et grilles









# GAURIAGUET AUBIE ET ESPESSAS SAINT ANTOINE SALIGNAC ST.ANDRE

### 2 - LES ENTREES DE BOURG

### CONSTAT:

Depuis les routes communales et départementales qui relient les centres bourgs du canton, les perceptions des entrées de bourg se caractérisent par différents types d'approches selon les séquences paysagères en amont et en aval du panneau d'agglomération.

- . Par exemple:
- Un premier plan de vignes (St Gervais)
- une entrée progressive avec une urbanisation diffuse (Peujard)
- Une entrée franche avec un bâtiment du patrimoine (lavoir à Aubie et Espessas)
- une entrée brouillée à travers une zone d'activité (Saint Antoine)
- des vues lointaines du bourg perché sur le côteau (Saint Gervais)

### • ENJEUX GENERAUX:

- -Les périmètres d'arrêt doivent inciter à marquer de façon nette les entrées de bourg, et à stopper une urbanisation linéaire le long des axes.
- les documents d'urbanisme (PLU) doivent prévoir les limites de zones urbaines à l'intérieur des périmètres d'arrêt.
- la question de la banalisation
- -limiter les affichages publicitaires et signalétiques quand ils sont trop présents et masquent la lisibilité des entrées de bourg.

### • ENJEUX PARTICULIERS:

- Entrée à préserver (vue lointaine, qualité des abords...)
- Entrée à simplifier (retirer ou masquer des éléments ..)
- Entrée à aménager (plantations, cheminements)

# 2 - LES ENTREES DE BOURG

# Les entrées aménagées





1 et 2- Entrée Est D10 Salignac



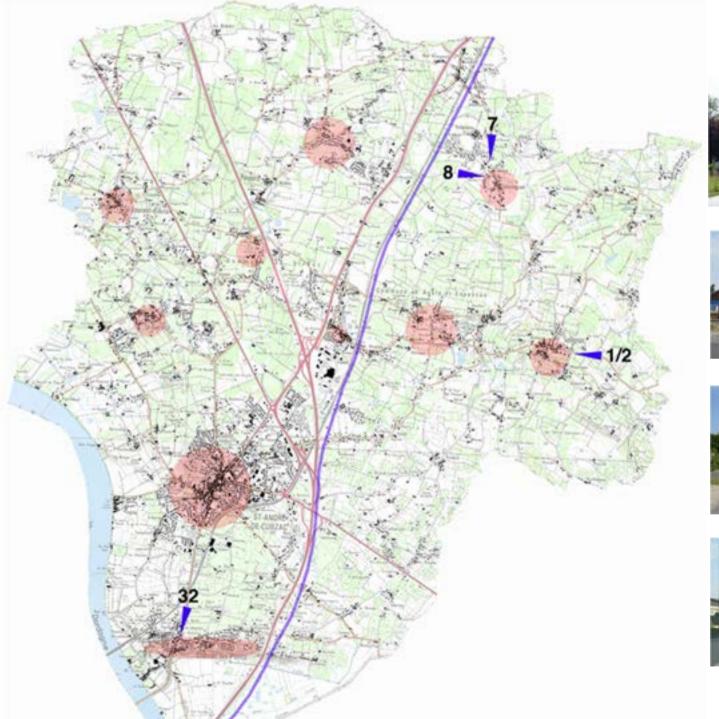
7- Entrée Nord D248 Gauriaguet



8- Entrée Ouest Gauriaguet



32- Entrée Nord RD1010 C les ponts



# 2 - LES ENTREES DE BOURG

# Les entrées à préserver pour leur qualité paysagère



4 - Entrée Ouest D10 Salignac



5 - Entrée Est D10 Aubie



6 - Entrée Sud D248 Gauriaguet



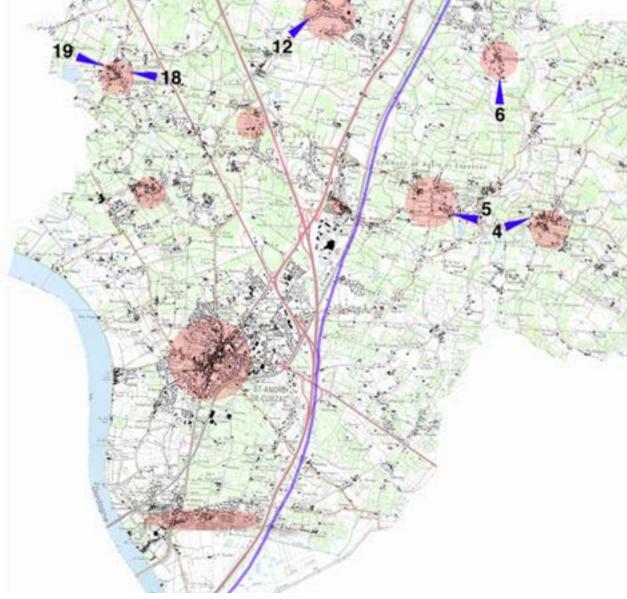
12 - Entrée Sud Peujard nouveau



18- Entrée Est RD133 St Laurent d'Arce



19 - Entrée Ouest RD133 St Laurent d'Arce



NECHTAN / KAPLAN JUILLET 2010

### 2 - LES ENTREES DE BOURG

Les entrées à améliorer Pour leur lisibilité d'entrée La sécurité des piétons, la cohérence de paysage



3 - Entrée Nord D133E

9 - Entrée virage petit bois Gauriaguet





13 - Entrée Ouest RD115E1 Peujard 16 - Entrée Nord D115 Virsac





21- Entrée Sud RD137E9 St Laurent d'Arce

26- Entrée Sud RD115E St Gervais



### 2 - LES ENTREES DE BOURG

Les entrées à aménager pour assurer une continuité des cheminements piétons et vélos, pour un marquage d'alignement d'arbres et pour une lisibilité de l'entrée ( chaussées larges)



11 - Entrée Est Peujard



17 - Entrée Sud RD115 Virsac



20 - Entrée Ouest St Laurent d'Arce 22 - Entrée Nord RD669 St Gervais



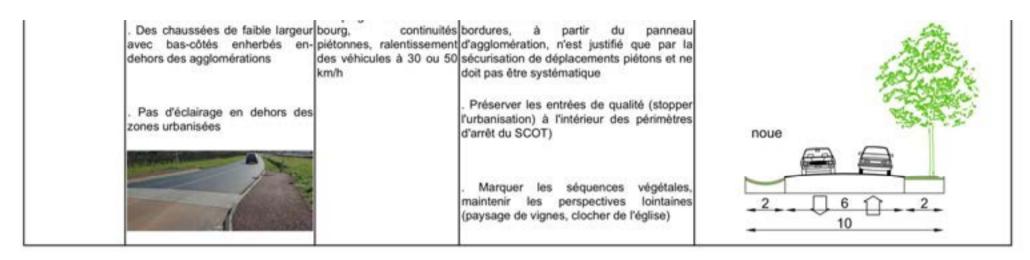








29 - Entrée RD670 St André de C. 30 - Entrée Ouest RD669 St André de C1 - Entrée Sud RD1010 St André de C.

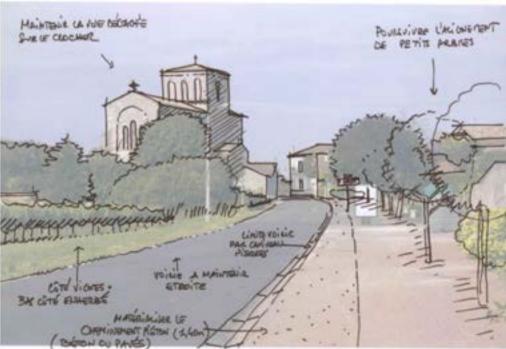


# 2.2 Voies d'importance départementales ou nationales (RD 1010, N10, N137, D670, D669)

	Caractéristiques de l'existant	Enjeu de projet	Recommandations de la charte	Images références	1
- 1					L

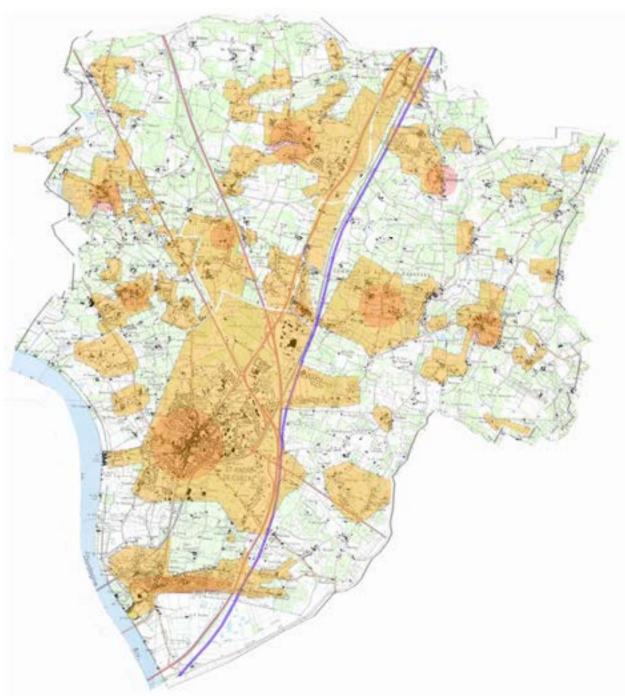
### **ENTREES DE BOURG: ILLUSTRATIONS**











### 3 - EXTENSIONS URBAINES

### CONSTAT

Selon les périodes, les extensions urbaines (en général à partir des bourgs constitués ou exceptionnellement déconnectées ) se sont implantées le long des voies (urbanisation linéaire), en lotissements (urbanisation par poches), ou en opérations groupées d'habitat. De futures extensions sont planifiées dans les PLU, par des zonages de type AU ou 2AU, ou de type U pour certains bourgs à densifier. Ces extensions posent la question de la qualité des espaces publics, leur relation avec les guartiers anciens, la qualité du bâti, et une image d'ensemble qui peut banaliser le paysage.

### • ENJEUX GENERAUX:

Des orientations d'aménagement devront préciser les principes de densité, d'implantation, de façades et de volumétrie des bâtiments, les dimensions, la hiérarchie et la qualité des espaces publics ou espaces communs, le traitement du stationnement (dans et hors parcelle), les plantations.

### • ENJEUX PARTICULIERS:

Les moyens de renforcer une centralité seront recherchés pour les extensions des bourgs de Aubie Espessas, Virsac et Gauriaguet: densité plus forte en nombre de logts/ha,constructions en alignement long des voies principales. mixité commerces/logements, qualité des espaces publics avec cheminements piétons/ vélos dissociés, programmes d'équipements publics.

La qualité d'accroche aux voiries ( par exemple absence d'impasses ) et la cohérence avec la typologie des guartiers environnants (bâti, découpage parcellaire, espaces publics) sera particulièrement recherchée pour les zones AU autour des bourgs.

### Par exemple:

La redoute et Au Moulin de la Racace, Le Basque à Cubzac les ponts.

1AU et 2AU au Bourg et Lieu dit Fuserat à Salignac,

1AU et 2AU au Bourg Nord et Lieu dit Coudoin à St Lt d'Arce,

1AU Lieu dit Bouchon à Aubie, 2AU à Espessas et Champ de Puyfaure

La rue, la voie de desserte. chemins piétons. vélos

lotissements Plusieurs types Dans pavillonnaires de deuxième moitié d'opération sont du XXe siècle et récents, on concernées: lotissements constate un espace public réduit avec lots libres, au minimum (voiries et trottoirs), opérations groupées hétérogènes, avec un bâti en recul communes ont un projet et souvent une absence de de centre bourgs plantations.

clôtures privées et publiques. Des (Gauriaguet, Virsac)

De nouveaux quartiers des centres hameaux

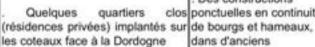
Encadrer les principes d'aménagement desserte, accès, implantations, plantations) dans les orienattions d'aménagement du PLU

Les espaces verts surfaces)

La règle de l'espace vert d'un seul tenant (10% à 20% des nécessairement un espace public bien approprié par les habitants

programmés en extension lotissements communaux ou privés)

L'application des principes AEU sur l'aménagement des espaces publics (voir annexe):



- Des constructions clos ponctuelles en continuité dans d'anciens lotissements
- déplacements doux à privilégier minimiser les espaces minéraux pour infiltrer les eaux pluviales
- assurer la collecte et le tri des déchets
- économiser l'énergie (éclairage public)
- \*Une hiérarchie et des degrés dans le caractère urbain des rues (rues principales arborées, rues secondaires sans trottoirs, ...)



Sur les terrasses viticoles (Saint-Laurentd'Arce. Saint-Gervais. Saint-André-de-Cubzac), une typologie plus minérale des espaces publics, avec un bâti plus dense (R+1)

Sur les vallées des collines de la Dordogne et sous couvert ombré, des parcelles plus grandes et un urbanisme plus végétal (ex : noues plantées, voies arborées)







# 3.2 Foncier privé (règles d'implantation, hauteur et densité, espaces verts)

L'application des principes AEU seront contrôlés lors de l'instruction des permis d'aménager.

	Caractéristiques de l'existant	Enjeu de projet	Recommandations de la charte	Images références
Lotissements	. Un habitat peu dense, sur des parcelles de surface de 800 à 1000 m2 par logement, avec des constructions en recul des voies et limites séparattives	. Lotissements anciens : densification (découpes	. Une densité (en nombre de logements / hectare) au moins de 20 logements/ha pour les pôles de centralité, de 10 à 15 logements /ha pour les quartiers moins denses . Une variété de formes urbaines :	
Quartiers nouveaux	voies communales et		construction à l'alignement sur les voies principales, en limite séparative, avec mixité des fonctions pour les centres bourgs (commerces en RDC)	
		. Nouveaux centres bourgs pour Virsac et	. Pavoriser les constructions en R+1 sur	
		Gauriaguet	des parcelles plus petites (300 à 800 m2)  Réglementer les implantations des constructions sur la parcelle	
			<ul> <li>en autorisant les constructions à l'alignement (ou en l'imposant sur certaines voies principales à caractère urbain</li> </ul>	Alignement
			* en autorisant les constructions en limite séparative	***
			en adaptant les coefficients d'emprise au sol et d'occupation du sol pour doser la densité souhaitée     Selon la centralité de quartiers, tendre vers une densité de 12 à 20 logements par hectare	Recul réglementé
				Discontinu R+1

# 3.3 Façades, clôtures et toitures

Les recommandations de la charte seront reproduites dans les documents réglementaires communaux ( art 11 et 13 des PLU)

_	Caractéristiques de l'existant	Enjeu de projet	Recommandations de la charte	Images références
Logements	. Dans les lotissements existants, une majorité de constructions en RDC, quelques opérations en R+1	. De nouvelles constructions de maisons individuelles et opérations groupées	Construction traditionnelle régionale : Cette référence aux modes constructifs anciens (voir chapitre centre bourg) sera appliquée dans un contexte d'implantation à l'alignement et de continuité architecturale.	
	. Typologie la plus souvent rencontrée : façades enduits ton pierre, fenêtres et portes en PVC blanc, toiture tuiles romanes vieillies avec avant-toits		Les principes à appliquer sont :  * Constructions en R+1  * Proportions des ouvertures verticales (rapport 1/2 et 1/3)  * Menuiseries dans les teintes du nuancier	
	<ul> <li>Des clôtures diverses et rarement coordonnées (du grillage au muret maçonné)</li> </ul>		* Toitures tuiles pente 37% maximum	
			Constructions pavillonnaires (maisons sur catalogue) : Ces maisons seront implantées sur la parcelle, en mode discontinu ou semi-continu. Elles respecteront les principes minimaux suivants :	
			* Constructions en RDC ou R+1 * Enduits dans les teintes du nuancier	3/2
			* Menuiseries de teinte claire ou blanche * Portes d'entrées dans les teintes du nuancier (couleur sombre)	Mary - const
			<ul> <li>Toitures tuiles pente 37% maximum, avec intégration de panneaux solaires limitée à 4 m2 par maison, sur un seul versant</li> <li>Toitures en tuiles canal à emboîtement, teinte claire ou vieillie</li> </ul>	
			* Bardages bois à lames verticales, avec ou sans couvre-joints. Teinte naturelle ou lasure teintée	

Caractéristiques de l'existant	Enjeu de projet	Recommandations de la charte	Images références
		3. Construction "contemporaine": La définition proposée est : construction affirmant un parti architectural, expliqué, justifié et détaillé dans la notice paysagère du permis de construire, qui prenne en compte à minima les options suivantes:  . Conception bioclimatique (orientation de la construction et des façades, dimension des baies, procédés de récupération de chaleur ou d'énergie solaire,)  . Conception écologique (par exemples : mode constructif en bois, toitures-terrasses	
		végétalisées, récupération des eaux pluviales,)  . Conception exprimant les usages de la construction : pour un usage public (commerce, service, équipement public), l'Iimage doit être cohérente avec la fonction abritée	
		. Conception contextuelle : le contexte immédiat détermine la construction et certains choix architecturaux (par exemple : implantation minimisant les talus sur un terrain en pente, alignement rythmé sur les constructions voisines, choix de matériaux à référence locale,)	
. Des clôtures diverses et rarement coordonnées (du grillage au muret maçonné)		. Clôtures : elles seront soit décrites dans le règlement de lotissement, soit prises en charge par l'aménageur dans les équipements publics	AND THE RESERVE TO SERVE THE RESERVE THE RESE

### 3 - EXTENSIONS URBAINES

Préconisations sur les couleurs Nuancier référence

# logements

### nuances d'enduits



beige 009



















pierre claire 015

cendré beige foncé 202

cendré beige clair 203

beige clair 207

teintes de référence enduits

teintes de référence menuiseries bois / volets













# exemples de menuiseries blanc-gris, gris bleuté









### teintes de référence porte d'entrée, ferronnerie



















### 3 - EXTENSIONS URBAINES

Exemples d'architectures non conformes à la charte

# exemples d'architectures non conformes à la charte logements

menuiseries et volets de teinte vive dans une façade en pierre ou enduite







façade ou volets en bois naturel vernis



enduits de teinte vive: ocre, jaune, rose...







murs de clôture supérieurs à 1,60m enduits ou plaqués de fausses pierres



clôtures béton peintes





coffres volets roulants PVC saillants



références extérieures (provence, pays basque...)





### 3.4 Plantations

Les recommandations de la charte seront vérifiées dans les volets paysagers des autorisations de construire.

Caractéristiques de l'existant	Enjeu de projet	Recommandations de la charte	Images références
	d'arbres, arbustes et massifs  . La réalisation de haies variées, d'épaisseur suffisante, de la palette	chaque fois que le projet le permet (recul suffisant des volumes bâtis en considérant le houppier de l'arbre à sa maturité)  . Tous les arbres abattus seront remplacés par des arbres de haute tige, choisis dans	

## 3 - EXTENSIONS URBAINES -THEMES AEU

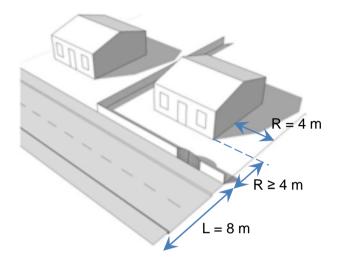
# application de l'approche environnementale de l'urbanisme

		les enjeux de projet	les principes d'aménagement à appliquer
	paysage/urbanisme	Intégrer le quartier dans un paysage urbain	appuyer les dessertes principales par des alignements d'arbres
me			définir une typologie urbaine par le rapport des façades à l'alignement et aux limites séparatives
nisi		dessiner une trame végétale structurante	proposer des espaces publics végétalisés ouverts
qualité d'urbanisme	social	répondre à une attente sociale	des lots libres d'une taille suffisante
-D		organiser le lien social à l'échelle du quartier	créer des espaces publics en liaison avec autres quartiers
ē		diversifier les catégories d'habitants	diversifier les types d'habitat: pavillon, maisons groupées, collectif
nali		traiter les rapports de voisinage	définir les clotures, les possibilités de mitoyenneté
σ	économie	économiser le territoire, ne pas "étaler" les zones urbaines	densifier l'habitat sur les zones à urbaniser
		réduire les coûts de gestion publique du quartier	réduire les équipements publics: emprise et linéaire de voirie, de réseaux
/ développement durable		augmenter les recettes fiscales et permettre ainsi de créer des équipements publics	"rentabiliser" en minimisant les surfaces non cessibles
ant du	énergie	favoriser les énergies renouvelables (soleil, vent) et non fossiles (bols,)	droit au soleil: distance entre constructions orientation Sud des jardins
emec		réduire les consommations publiques (éclairage)	réduire le linéaire de voirie, ne pas éclairer les dessertes secondaires
elop	eau	gérer les eaux pluviales par infiltration	des noues plantées en bordure de voies, des fossés une infiltration à la parcelle des surfaces privées minérales
é		économiser l'eau potable	récupérateurs d'eau pour l'arrosage, réglementation des piscines
0	déplacements	favoriser les déplacements de piétons et vélos	regrouper les stationnements, créer des cheminements piétons et vélos
<b>E</b>		réduire les déplacements en véhicule individuel	densifier l'habitat à proximité des services et commerces
es A	déchets	favoriser la collecte en tri sélectif	implanter un point de collecte aux entrées du quartier (containers enterrés
thèmes AEU	bruit	réduire les émissions	minimiser les voiries dans le quartier (notamment transit) maintenir des lisières plantées avec zone d'activité

### 3 - EXTENSIONS URBAINES

Préconisations sur la densité et la qualité des opérations des lotissements

# le lotissement des années 1970-90



Faire la ville avec les lotissements L = 12 m recul alignement

Densité ≥ 15 logements/hectare

### • en hiérarchisant les voiries:

- Voirie primaire ≥ 12 m
- Voirie secondaire: 6 à 8 m

### • en densifiant en nombre de logements:

- Autoriser la construction en limite séparative ou L ≤ 2m

L=6à8 m

- Réduire la taille des parcelles (300 à 800 m²)
- Autoriser les constructions à l'alignement pour marquer certaines voies principales.
- réglementer les clôtures, (ou les réaliser dans les équipements publics)



NECHTAN / KAPLAN JUILLET 2010

# 4- LES FERMES, CHATEAUX VITICOLES ET HAMEAUX ISOLES

### • CONSTAT:

Le bâti agricole ancien peut être classé en zone agricole, ou en zone urbaine (pour les hameaux) ou en zone naturelle. Il s'agit d'un bâti à l'architecture de pierre, ordonnancée pour les châteaux et demeures principales, en moellons pour les granges et habitats d'ouvriers.

### • ENJEUX GENERAUX:

Préserver ces architectures dans leur environnement paysagé (vignes, parcs ou prés), repérer dans les zones agricoles des PLU les bâtis pouvant faire l'objet d'une reconversion.

### • ENJEUX PARTICULIERS:

Des architectures classées ou remarquables (château du Bouilh, maisons à mansardes de Peujard), des regroupements de bâti autour de cours à protéger.

viticoles)

Châteaux ou domaines

Hameaux isolés Constructions isolées

viticoles)

constituées

Appliquer les principes architecturaux des centre bourgs pour les façades, toitures et clôtures



### 5- LES ZONES D'ACTIVITES

### CONSTAT:

De compétence intercommunale, les zones d'activités artisanales et industrielles sont essaimées sur le territoire, avec une concentration principale des zones commerciales et tertiaires à Saint André de Cubzac.

Les petites zones sont très peu qualifiées : absence d'arbres, de limites, hétérogénéité des constructions et peuvent abîmer une lecture de paysage notamment depuis les voies principales traversant le territoire.

### ENJEUX GENERAUX:

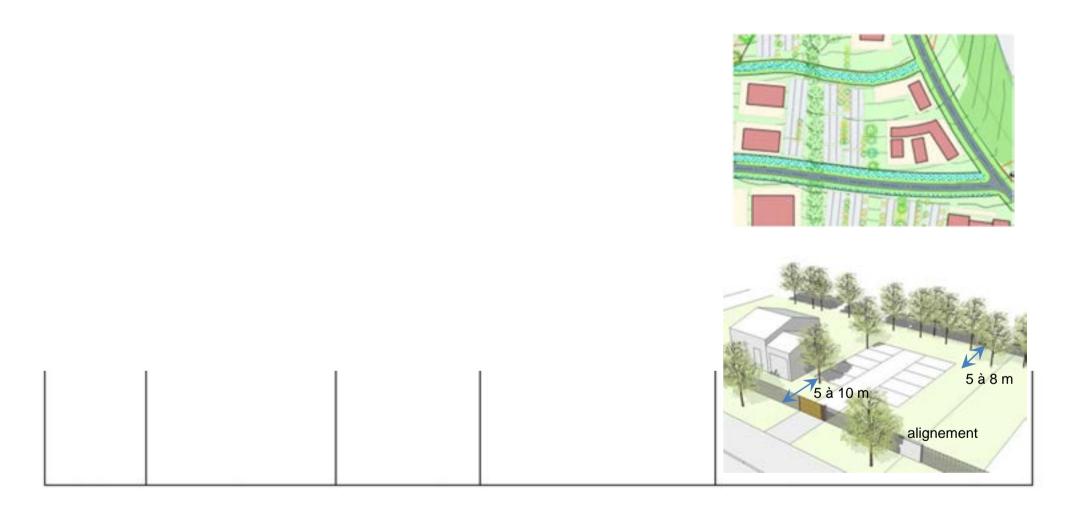
- Imposer des espaces verts en front de parcelle (5 à 10m)
- -Imposer l'implantation du stationnement et des clôtures au- delà de cette bande paysagée
- réglementer la signalétique sur bâtiment et la pré-signalétique
- -Réglementer les architectures de bâtiment
- -Qualifier et hiérarchiser les espaces publics, prévoir les déplacements piétons
- -Traiter les limites de zones d'activité ( par rapport aux zones voisines) par des haies arborées d'épaisseur 5 à 8m.

### • ENJEUX PARTICULIERS:

Synthétiser et rendre cohérente à l'échelle du territoire les orientations d'aménagement pour les projets communautaires:

- Projet de la ZAC du Parc d'Aquitaine (100 ha au Nord de Saint André)
- Projet de parc d'activité à Saint André de Cubzac La Garosse
- -Zone logistique de ferroutage sur les communes de Gauriaguet, Peujard et Aubie Espessas.
- -Zones d'activités de Virsac

	ouracionardace actionemis	Engos so projet	1.000	midges reterences
Voiries de desserte	. Des voiries larges, non plantées, banalisées.	. Zones existantes : Aménagement de bas- côtés et liites de zones	. Voiries de desserte primaire (raccordées directement aux voiries existantes) :  * largeur de 12 à 20 m  * chaussée de 6 à 7 m  * accotements enherbés récupérant les eaux pluviales en noues  * plantations d'arbres et de haies (minimum 1 arbre/10 ml de voie)	
Espaces verts collectifs	. Souvent inexistants	. Zones à créer : Projets de la CDC et projets privés (zone logistique) à coordonner	* implantation de luminaires hauts (h 8m) pour un éclairement mesuré (10à 15 lux) * stationnements visiteurs longitudinaux	
			. Voiries de desserte secondaire (raccordées aux voies primaires) : * largeur de 6 à 12 m	
			* chaussée de 3 à 6 m * avec ou sans accotements	
			. Les espaces verts le long des voies de desserte, et autour des zones d'activités	



# 5.3 Façades, toitures et clôtures

Les recommandations de la charte seront reproduites dans les documents réglementaires communaux ( art 11 et 13 des PLU)

	Caractéristiques de l'existant	Enjeu de projet	Recommandations de la charte	Images références
Façades	Des architectures de qualité inégale, qui expriment parfois par la couleur ou les enseignes un affichage publicitaire		. Proposer un nuancier de teintes avec une dominante neutre. Autoriser les couleurs vives pour l'expression d'éléments ponctuels: entrées, brise soleils,(voir annexe)	
Toitures	Toitures de faible pente en plaques de fibres ciment, en bardage sec ou étanchéité		Généraliser les toitures masquées par les acrotères, et préréfer les toitures de teinte foncée .	
Clôtures		. Les clôtures nécessaires pour les zones de stockage	. Limiter les clôtures aux zones concernées pour des raisons de sécurité, prévoir des clôtures grillagées rigides de hauteur maxi 1,40 m, doublées de haies végétales	

# activités

# teintes de référence bardages et couvertures



# 5- LES ZONES D'ACTIVITES

Préconisations sur les couleurs Nuancier référence

# volumétrie simple, teinte neutre





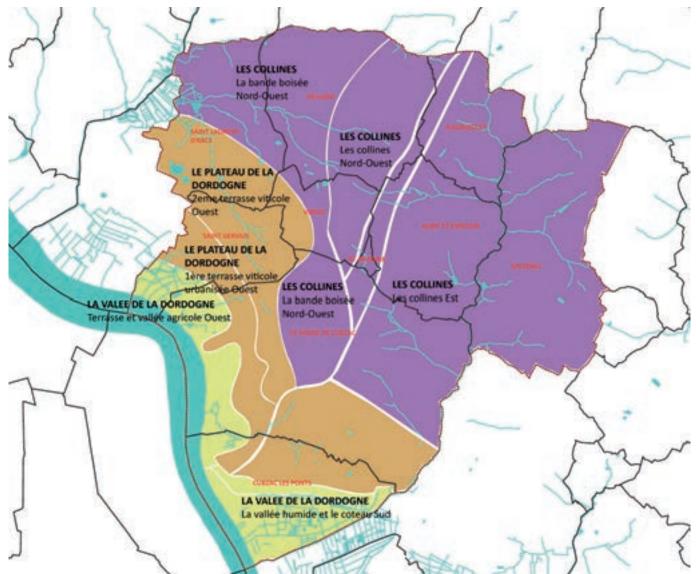
# 6 – LE PAYSAGE JARDIN : PALETTES VÉGÉTALES DES ESPACES PUBLICS EN FONCTION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES.

### **CONSTAT:**

L'aménagement des espaces publics ne dépend pas aujourd'hui des éléments identitaires de chaque unité paysagère.

### **ENJEUX GENERAUX:**

Proposer une palette végétale adaptée à chaque entité paysagère en s'appuyant sur la palette végétale naturelle (notée en police de couleur noire), complétée d'essences horticoles voisines (police verte).



### **VALLEE DE LA DORDOGNE**

### SAULAIES ARBORESCENTES À SAULE BLANC

On retrouve cette palette végétale au bord des rivières d'une certaine importance et des grands fleuves, à l'étage collinéen. Ce paysage est marqué par des levées alluvionnaires nourries par les limons de crues. Les laisses organiques y sont décomposées et nitrifiées chaque année à l'époque des basses eaux, durant l'été.

Les substrats sont très variés (sables, graviers, limons, limons argileux) et donnent des conditions en général eutrophes (avec une certaine richesse en éléments minéraux). La végétation subit et supporte de grandes inondations, parfois assez durables, en hiver, au printemps, voire au début de l'été.

Association végétale en milieu naturel Ordre : Salicetalia purpurea Alliance : Salicion albae	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
ARBRES:  Aulne glutineux, Alnus glutinosa (1) Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Peuplier noir, Populus nigra Saule blanc, Salix alba Saule cassant, Salix fragilis	ARBRES DE PARCS ET JARDINS  Aulne glutineux, Alnus glutinosa (1) Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Frêne commun, Fraxinus excelsior Frêne à fleurs, fraxinus ornus (2) Peuplier noir, Populus nigra (3) Peuplier blanc, Populus alba (4) Peuplier tremble, Populus tremula  Saule blanc, Salix alba (5) Saule cassant, Salix fragilis (6) Saule marsault, Salix caprea (7)  ARBRES POUR ALIGNEMENTS ET PLACES Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia (8) Frêne commun, Fraxinus excelsior  Platane à feuilles d'érable, Platanus acerifolia (9)	(1) (2) (3) (6) (6) (7) (8) (9) (9)

Association végétale en milieu naturel Ordre : Salicetalia purpurea Alliance : Salicion albae	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
ARBUSTES:  Neprum purgatif, Rhamnus catharticus Ronce bleue, Rubus caesius Saule à trois étamines, Salix triandra Saule cendré, Salix cinerea Saule pourpre, Salix purpurea Sureau noir, Sambucus nigra	ARBUSTES:  Neprum purgatif, Rhamnus catharticus (1)  Saule à trois étamines, Salix triandra (2) Saule cendré, Salix cinerea (3) Saule pourpre, Salix purpurea (4) Saule drapé, Salix rosmarinifolia (5) Saule osier des vanniers, Salix viminalis (6)  Sureau noir, Sambucus nigra (7)	(4) (5) (6) (7) (7) (7) (8) (9) (9) (9) (9) (9) (9) (9) (9) (9) (9

Association végétale en milieu naturel Ordre : Salicetalia purpurea Alliance : Salicion albae	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
Angélique des bois, Angelica sylvestris Consoude officinale, Symphytum officinale Cucubale, Cucubalus baccifer Epilobe hérissée, Epilobium hirsutum Gaillet croisette, Cruciata laevipes Gaillet gratteron, Galium aparine Galéopsis tétrahit, Galeopsis tetrahit Gesse des prés, Lathyrus pratensis Iris faux-acore, Iris pseudacorus Ortie dioïque, Urtica dioica	VIVACES POUR MASSIFS:  Angélique sp.: Angelica atropurpurea, Angelica gigas (1), Angelica pachycarpa (2)  Consoude officinale, Symphytum officinale (3) Consoude sp., Symphytum grandiflorum (4), Symphytum peregrinum  Epilobe, Epilobium angustifolium, Epilobium dodonaei (5) etc.  Gaillet sp., Galium odoratum (6), Galium verum  Gesse des prés (pois vivaces), Lathyrus latifolius (7), Lathyrus vernus  Iris faux-acore, Iris pseudacorus (8) Iris barbus, Iris barbata-elatior, Iris intermédiaire, Iris barbata-media Iris Lilliput, Iris barbata-nana Iris de Sibérie, Iris sibirica (9) Iris des steppes, Iris spuria Iris versicolor, Iris versicolor etc.	(4) (5) (8) (9) (9) (9) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1

Association végétale en milieu naturel Ordre : Salicetalia purpurea Alliance : Salicion albae	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
VIVACES:  Salicaire, Lythrum salicaria Populage des Marais, Caltha palustris Reine des prés, Filipendula ulmaria Valériane officinale rampante, Valeriana repens Lierre terrestre, Glechoma hederacea Lotier des fanges, Lotus uliginosus Ortie dioïque, Urtica dioica Pétaside hybride, Petasites officinalis	VIVACES POUR MASSIFS:  Salicaire, Lythrum salicaria (1) Populage des Marais, Caltha palustris (2)  Reine des prés, Filipendula ulmaria (3) Reine des prés sp.: Filipendula 'Kahome', Filipendula rubra, Filipendula vulgaris (4)  Valériane officinale, Valeriana officinalis (5), Valeriana phu	(2)
	Lierre terrestre, <i>Glechoma hederacea</i> (6)  Lotier, <i>Lotus corniculatus, Lotus creticus</i> (7)  Petasites sp. , Petasites fragrans (8), Petadites japonicus 'Giganteus' (9) etc.	(4) (6)
		(8)

VIVACES GRIMPANTES:  Morelle douce amère, Solanum dulcamara  Morelle douce amère, Solanum dulcamara (1) Morelle douce amère sp. : Solanum paminoides (2), Solanum Rantonettietc.  GRAMINÉES: Baldingère, Phalaris arundinacea Canche cespiteuse, Deschampsia cespitosa Laiche des rives, Carex inparia (5) Canche cespiteuse, Deschampsia cespitosa (4) Laiche des rives, Carex inparia (5) Canche cespiteuse, Deschampsia cespitosa (4) Laiche des rives, Carex riparia (5) Laiche sp. , Carex riparia (5) Laiche sp. , Carex riparia (5) Laiche sp. , Carex riparia (6) Laiche sp. , Carex riparia (6) Laiche sp. , Carex riparia (7) Laiche sp. , Carex pardula, Carex endias (7) Laiche sp. , Carex pardula, Carex endias (8)  (4)  (5)  (6)  (7)  (8)  (9)	Association végétale en milieu naturel Ordre : Salicetalia purpurea Alliance : Salicion albae	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
	Morelle douce amère, Solanum dulcamara  GRAMINÉES:  Baldingère, Phalaris arundinacea Canche cespiteuse, Deschampsia cespitosa Laîche des rives, Carex riparia	Morelle douce amère, Solanum dulcamara (1) Morelle douce amère sp.: Solanum jasminoïdes (2), Solanum Rantonettietc.  GRAMINÉES: Baldingère, Phalaris arundinacea (3) Canche cespiteuse, Deschampsia cespitosa (4)  Laîche des rives, Carex riparia (5) Laîche sp., Carex riparia, Carex acutiformis, Carex bucananii, Carex comans (6), Carex conica, Carex elata, Carex flagellifera (7), Carex grayi (8), Carex morrowii, Carex pendula, Carex petriei, Carex testacea etc.	

# ZONES HUMIDES DES COLLINES VALLEES DES RIVIERES MARAIS

#### Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux

Cet habitat est installé au niveau des sources, des ruisselets de rivières de faible importance, souvent à cours lent ou peu rapide. Il s'agit surtout de végétations collinéennes.

On y retrouve des alluvions argileuses, limono-argileuses, sablo-limoneuses. Le sol présente un horizon supérieur riche en matière organique (avec cependant une bonne activité biologique de minéralisation).

Le profil présente, à une profondeur variable, selon la variante, une nappe permanente circulante. Les sols sont de type alluvial, peu évolués. Les eaux sont circulantes, souvent riches en calcaire et neutres.

#### Aulnaies à hautes herbes

Cette aulnaie (où le Frêne est souvent sporadique) est installée sur des tourbes, des vases tourbeuses, des alluvions, avec des sols très riches en humus ; en vallée, sur le bord des plans d'eau, près des sources... Les sols sont neutres ou basiques. Une nappe permanente se rencontre assez près de la surface. Malgré l'humidité, la nitrification est excellente, comme le révèle la présence de nombreuses espèces végétales nitrophiles.

Association végétale en milieu naturel Ordre : Fagetalia sylvaticae Sous-ordre : Alno Ulmenadia Alliance : Alno padion	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
ARBRES:  Aulne glutineux, Alnus glutinosa Bouleau verruqueux, Betula pendula Chêne pédonculé, Quercus robur Frêne commun, Fraxinus excelsior Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Orme champêtre, Ulmus minor Saule cassant, Salix fragilis Tilleul à petites feuilles, Tilia cordata  Arbres fruitiers: Cerisier à grappes, Prunus padus Merisier, Prunus avium Poirier commun, Pyrus piraster Pommier sauvage, Malus sylvestris	ARBRES DE PARCS ET JARDINS  Aulne glutineux, Alnus glutinosa (1) Bouleau verruqueux, Betula pendula (2) Bouleau à papier, Betula papyrifera Chêne pédonculé, Quercus robur (3) Chêne des marais, Quercus palustris Chêne écarlate, Quercus coccinea Frêne commun, Fraxinus excelsior Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Frêne à fleurs, fraxinus ornus Orme champêtre, Ulmus minor (4) Orme de montagne, Ulmus glabra Saule cassant, Salix fragilis Saule marsault, Salix caprea Tilleul à petites feuilles, Tilia cordata (5) Tilleul à grandes feuilles, Tilia platyphyllos Tilleul argenté, Tilia tomentosa (6)  Arbres fruitiers - fleurs: Cerisier à grappes, Prunus padus	(4) (5) (6)
	Merisier, <i>Prunus avium</i> Prunier ornemental, Prunus sargentii (7) Cerisier du Tibet, Prunus serrula Cerisier du Japon, Prunus serrulata Cerisier d'hiver, Prunus subhirtella etc. Poirier commun, <i>Pyrus communis</i> (8) Pommier sauvage, <i>Malus sylvestris</i> (9) Pommier d'ornement, <i>Malus 'Evereste'</i> Pommier d'ornement, <i>Malus 'Mokum'</i> Pommier du Japon, <i>Malus floribunda</i> etc.	

Association végétale en milieu naturel Ordre : Fagetalia sylvaticae Sous-ordre : Alno Ulmenadia Alliance : Alno padion	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
ARBRES:  Aulne glutineux, Alnus glutinosa Bouleau verruqueux, Betula pendula Chêne pédonculé, Quercus robur Frêne commun, Fraxinus excelsior Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Orme champêtre, Ulmus minor Saule cassant, Salix fragilis Tilleul à petites feuilles, Tilia cordata  Arbres fruitiers:	ARBRES POUR ALIGNEMENTS ET PLACES  Frêne commun, Fraxinus excelsior (1) Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia (2) Tilleul à petites feuilles, Tilia cordata (3) Chêne des marais, Quercus palustris Chêne écarlate, Quercus coccinea Tilleul commun, Tilia europaea Tilleul argenté, Tilia tomentosa Platane à feuilles d'érable, Platanus acerifolia (4)	(1)
Cerisier à grappes, <i>Prunus padus</i> Merisier, <i>Prunus avium</i> Poirier commun, <i>Pyrus piraster</i> Pommier sauvage, <i>Malus sylvestris</i>	Arbres fruitiers - fleurs pour alignements:  Cerisier du Tibet, Prunus serrula Cerisier du Japon, Prunus serrulata Cerisier à grappes, Prunus padus 'Albertii' (5) Merisier, Prunus avium 'Plena' (6) Cerisier du Tibet, Prunus serrula Cerisier du Japon, Prunus serrulata Prunier ornemental, Prunus sargentii 'Accolade' (7) Cerisier, Prunus incisa 'Umineko' etc.	(5)
	Poirier commun, Pyrus communis Poirier à fleurs, Pyrus calleryana 'Chanticleer' (8) Pommier d'ornement, Malus trilobata (9) Pommier d'ornement, Malus tschonoskii etc.	(8)

Association végétale en milieu naturel Ordre : Fagetalia sylvaticae Sous-ordre : Alno Ulmenadia Alliance : Alno padion	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
ARBUSTES:  Fusain d'Europe, Euonymus europaeus Groseiller à maquereau, Ribes uva-crispa Groseillier rouge, Ribes rubrum Prunellier, Prunus spinosa Ronce à feuilles d'Orme, Rubus ulmifolius Ronce bleue, Rubus caesius Sureau noir, Sambucus nigra Viorne lantane, Viburnum lantana Viorne obier, Viburnum opulus	Fusain d'Europe, Euonymus europaeus (1) Fusain ailé, Euonymus alatus (2) Fusain, Euonymus fortunei etc.  Groseiller à maquereau, Ribes uva-crispa Groseillier rouge, Ribes rubrum (3) Groseillier doré, Ribes aureum Groseillier sanguin, Ribes sanguineum (4) etc.  Prunellier, Prunus spinosa (5) Sureau noir, Sambucus nigra (6)  Viorne lantane, Viburnum lantana (7) Viorne obier, Viburnum opulus (8) Viorne de Burkwood, Viburnum burkwoodii (9) Viorne, Viburnum carlcephalum Viorne, Viburnum carlesii etc.	(1) (2) (3) (6) (6) (7) (8) (9)

Association végétale en milieu naturel Ordre : Fagetalia sylvaticae Sous-ordre : Alno Ulmenadia Alliance : Alno padion	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations		
VIVACES:	VIVACES:			(0)
		(1)	(2)	(3)
Ail des Ours, Allium ursinum	Ail, Allium flavum (1)			
Anémone fausse renoncule, <i>Anemone ranunculoi-</i>	Ail, Allium rosenbachianum (2) Ail ciboule, Allium fistulosum,		<b>一个工程的连续等</b>	CONTRACTOR OF THE PARTY
<i>des</i> Angélique des bois, <i>Angelica sylvestris</i>	etc.			
Bardane des bois, <i>Arctium nemorosum</i>	Anémone du Japon, Anemone hupehensis (3),			The second secon
Cirse des marais, Cirsium palustre	Anemone, leveillei, Anemone palmata			Balling Street, Bridge
Cirse maraîcher, <i>Cirsium oleraceum</i>	etc.			
Colchique d'automne, Colchicum autumnale	Angélique sp. : Angelica atropurpurea, Angelica			
Conopode dénudé, <i>Conopodium majus</i>	gigas, Angelica pachycarpa etc. (4)			
Consoude officinale, Symphytum officinale	Cirse du Japon, Cirsium japonicum (5)			
Consoude tubéreuse, Symphytum tuberosum	Colchique d'automne, Colchicum autumnale (6)	(4)	(5)	(6)
Crépide des marais, Crepis paludosa	Consoude officinale, Symphytum officinale (7)			
	Consoude à grande fleurs, Symphytum grandiflo-	とうこうでは、一般の意味を	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	
ANNUELLES:	rum	AND THE RESERVE OF THE PARTY OF		
	Consoude, Symphytum peregrinum			
Cardamine des prés, Cardamina pratense			Latin L	200
Cardamine flexueuse, Cardamine flexuosa		一下。 1000年 100		
Circée de Paris, <i>Circaea lutetiana</i>	GRAMINÉES:			The second second
	Poldingère Pholorie orundinesse			THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
GRAMINÉES:	Baldingère, <i>Phalaris arundinacea</i> Calamagrostide épigéios, <i>Calamagrostis epigejos</i>			the same of the sa
JRAWINLES .	Calamagrostide epigelos, Calamagrostis epigejos Calamagrostide, Calamagrostis acutiflora (8)			(2)
Agrostide des chiens, Agrostis canina	Canche cespiteuse, Deschampsia cespitosa (9)	(7)	(8)	(9)
Agrostide des chiens, Agrostis carima Agrostide stolonifère, Agrostis stolonifera	Carione despiteuse, Descriampsia despitosa (8)	Service of the servic	THE PROPERTY OF	STATE OF THE STATE
Baldingère, <i>Phalaris arundinacea</i>		The state of the s	ELANGIEL BURY	
Brachypode des bois, <i>Brachypodium sylvaticum</i>	FOUGÈRES:	The state of the s	1 12 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	The second second second

Brachypode des bois, Brachypodium sylvaticum Calamagrostide épigéios, Calamagrostis epigejos Canche cespiteuse, Deschampsia cespitosa Chiendent des chiens, Elymus caninus

# FOUGÈRES:

Blechnum en épi, Blechnum spicant

### | FOUGERES :

Blechnum en épi, *Blechnum spicant* (10)
Fougère d'Allemagne, *Matteucia struthiopteris*Osmonde royale, *Osmonda regalis* (11)
Fougère, *Polystichum setiferum* (12)
Fougère, *Polystichum polyblepharum* 



Association végétale en milieu naturel Association végétale pour les espaces Illustrations Ordre: Fagetalia sylvaticae publics Sous-ordre: Alno Ulmenadia Alliance: Alno padion **VIVACES:** VIVACES: Dorine à feuilles alternes, Chrysosplenium alterni-Epiaire laineux, Stachys byzantina (1), Stachys coccinea, Stachys grandiflora .... etc. Epilobe, Epilobium angustifolium, Epilobium dodo-Epiaire des bois, Stachys sylvatica Épilobe hirsute, Epilobium hirsutum naei ... etc. Eupatoire chanvrine, Eupatorium cannabinum Eupatoire chanvrine, Eupatorium cannabinum (2) Euphorbe raide, Euphorbia serrulata Eupatoire, Eupatorium capillifolium (3), Eupatorium Gaillet croisette, Cruciata laevipes maculatum, Eupatorium purpureum, Eupatorium Gaillet des fanges, Galium uliginosum rugosum... etc. Gaillet des marais, Galium palustre Euphorbe, Euphorbia amygdaloides (4), Euphorbia Gaillet gratteron, Galium aparine characias (5), Euphorbia griffithii ... etc. Gaillet mollugrine, Galium mollugo Gaillet, Galium odoratum (6), Galium verum Gentiane, Gentiana acaulis, Gentiana lutea (7), Gentiane pneumonanthe, Gentiana pneumonathe Gouet d'Italie, Arum italicum Gentiana septemfida, Gentiana sino-ornata ... etc. Gouet tacheté, Arum maculatum Gouet d'Italie, Arum italicum (toxique) Gouet ta-Grand boucage, Pimpinella major cheté, Arum maculatum (toxique) Iris fétide, Iris foetidissima Gouet jaune, Arum creticum (8), Arum pictum (toxique) Iris fétide, Iris foetidissima **GRAMINÉES:** Iris faux-acore, Iris pseudacorus (9) Iris barbus, Iris barbata-elatior, Iris intermédiaire. Iris barbata-media Fétuque géante, Festuca gigantea Iris Lilliput, Iris barbata-nana (10) Iris du Japon, Iris ensata **FOUGÈRES:** Iris de Sibérie, Iris sibirica Iris des steppes, Iris spuria Iris versicolor. Iris versicolor .... etc. Fougère femelle, Athyrium filix-femina GRAMINÉES: Fétuque géante, Festuca gigantea Fétuque. Festuca mairei (11) FOUGÈRES: Fougère femelle, Athyrium filix-femina (12) Blechnum en épi. Blechnum spicant Fougère d'Allemagne, Matteucia struthiopteris Osmonde royale, Osmonda regalis

> Fougère, *Polystichum setiferum* Fougère, *Polystichum polyblepharum*

Association végétale pour les espaces Association végétale en milieu naturel Illustrations Ordre: Fagetalia sylvaticae publics Sous-ordre : Alno Ulmenadia Alliance: Alno padion **VIVACES:** VIVACES: Patience à feuilles obtuses. Rumex obtusifolius Oseille vierge, Rumex arifolius, Rumex montanum, Perce neige, Galanthus nivalis Rumex sanguineus (1) ... etc. Perce neige, Galanthus nivalis (2) Persil sauvage, Anthriscus sylvestris Pétaside hybride, Petaside hybridus Perce neige, Galanthus angustifolius, Galanthus Petite ciguë, Aethusia cynamium plicatus Platanthère à deux feuilles, Platanthera bifolia = Petasites sp., Petasites fragrans (3), Petadites japonicus 'Giganteus' .... etc. Orchis bifolia Podagraire, Aegopodium podagraria Podagraire, Aegopodium podagraria (4) Populage des Marais, Caltha palustris Populage des Marais, Caltha palustris (5) Prèle d'hiver, Equisetum hyemale Prèle d'hiver, Equisetum hyemale (6) Prèle des champs, Equisetum arvense Prèle, Equisetum camtchatcense (americanum) Prêle très élevée, Equisetum telmateia Primevère. Primula beesiana. Primula bullesiana. Primula capitata (7), Primula denticulata ... etc. Primevère acaule, Primula vulgaris Primevère élevée, Primula eliator Pulmonaire, Pulmonaria angustifolia (8), Pulmona-Pulmonaire semblable, Pulmonaria affinis ria longifolia, Pulmonaria officinalis ... etc. GRAMINÉES: GRAMINÉES: Phragmite, Phragmites australis Phragmite, Phragmites australis (9) Laîche allongée, Carex elongata Laîche des marais, Carex acutiformis Laîche des marais, Carex acutiformis Laîche des rives, Carex riparia (10) Laîche des rives, Carex riparia Laîche faux panic, Carex panicea Laîche espacée. Carex remota Laîche penchée. Carex pendula (11) Laîche fausse brize, Carex brizoides Laîche faux panic, Carex panicea Laîche lisse, Carex laevigata FOUGÈRES: Laîche maigre, Carex stigosa Laîche penchée, Carex pendula Fougère, Dryopteris erythrosora (12), Dryopteris filix-mas **FOUGÈRES:** Polystic spinuleux, Dryopteris crthusiana

Association végétale en milieu naturel Ordre : Fagetalia sylvaticae

Sous-ordre : Alno Ulmenadia Alliance : Alno padion

Association végétale pour les espaces publics

Illustrations

#### **VIVACES:**

Lamier blanc, Lamium album
Lamier jaune, Lamiastrum galeobdogon
Lierre terrestre, Glechoma hederacea
Listère ovale, Listera ovate
Lotier des fanges, Lotus uliginosus
Lysimaque commune, Lysimachia vulgaris
Lysimaque nummulaire, Lysimachia nummularia
Menthe à feuilles rondes, Mentha suaveolens
Menthe aquatique, Mentha aquatica
Millepertuis androsème, Hypericum androsaemum
Myosotis des marais, Myosotis scorpioides
Ophioglosse commun, Ophioglossum vulgatum
Orchis pourpre, Orchis purpurea
Ornithogale des Pyrénées, Ornithogalum pyrenai-

Renoncule des bois, Ranunculus nemorosus
Renoncule rampante, Ranunculus repens
Renoncule tête d'or, Ranunculus auricomus
Salicaire, Lythrum salicaria
Saxifrage granulée, Saxifraga granulata
Sceau de Salomon à feuilles verticillées, Polygonatum verticillatum
Scutellaire casquée, Scutellaria galericulata
Silène dioïque, Silene dioica
Valériane dioïque, Valeriana dioica
Véronique à feuilles de lierre, Veronica hederifolia
Véronique des montagnes, Veronica montana

#### **VIVACES GRIMPANTES:**

Violette hérissée. Viola hirta

Violette odorante. Viola odorata

Ortie dioïque, Urtica dioica

Reine des prés, Filipendula ulmaria

Morelle douce-amère, Solanum dulcamara

#### GRAMINÉES:

Scirpe des bois, Scirpus sylvaticus

#### **VIVACES:**

Lamier, Lamium galeobdolon, Lamium maculateum, Lamium orvala (1)

Lierre terrestre, Glechoma hederacea (2) Lotier, Lotus corniculatus, Lotus creticus (3) Lysimaque nummulaire, Lysimachia nummularia (4) Lysimaque, Lysimachia atropurpurea, Lysimachia barystachys, Lysimachia ciliata ... etc.

Menthe à feuilles rondes, *Mentha suaveolens* Menthe aquatique, *Mentha aquatica* (5) Menthe, *Mentha cervina, Mentha gracilis, Mentha* 

viridis ... etc.
Millepertuis, Hypericum calycinum (6), Hypericum cerastoides, Hypericum olympicum

Myosotis des marais, Myosotis palustris (7)

Reine des prés, Filipendula ulmaria

Reine des prés sp. : Filipendula 'Kahome', Filipendula rubra, Filipendula vulgaris

Renoncule, Ranunculus gramineus (8)

Salicaire, Lythrum salicaria

Salicaire, Lythrum virgatum

Saxifrage, Saxifraga ardensii, Saxifraga urbium (9) Sceau de Salomon, Polygonatum hybridum, Polygonatum latifolium, Polygonatum multiflorum ... etc. Scutellaire, Scutellaria baicalensis, Scutellaria orientalis

Silène, Silene acaulis, Silene alpestris ... etc. Valériane, Valeriana officinalis, Valeriana phu Véronique, Veronica filiformis (10), Veronica pedonculata ... etc.

Violette odorante, *Viola odorata* (11) Violette, *Viola cornuta, Viola sororia ... etc.* 

#### **VIVACES GRIMPANTES:**

Morelle douce amère, *Solanum dulcamara*Morelle douce amère: Solanum jasminoïdes
Solanum Rantonetti ...etc.

#### GRAMINÉES:

Scirpe, jonc des tonneliers, Scirpus lacustris (12)



# **COLLINES ET COTEAUX CALCAIRES EXPOSES AU SUD**

On retrouve sur les collines et les coteaux calcaires des forêts collinéennes xérothermophiles, des forêts supraméditerranéennes, et des Chênaies pubescentes Les forêts thermophiles sont dominées par le chêne pubescent, généralement sur substrat neutre ou basique. Le couvert végétal reste souvent ouvert, d'où la présence d'espèces de lisières (trèfles), ou de fruticées (prunelier).

Association végétale en milieu naturel Ordre : Quercetalia pubescenti-petraeae	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
ARBRES:	ARBRES DE PARCS ET JARDINS	
Alisier torminal, Sorbus torminalis Chataîgner, Castanea sativa Chene pubescent, Quercus pubescens Chêne sessile, Quercus petraea Chene vert, Quercus ilex Cormier, Sorbus domestica Erable champêtre, Acer campestre Erable de Montpellier, Acer monspessulanum Tilleul à grandes feuilles, Tilia platyphyllos	Alisier blanc, Sorbus aria Sorbier décora, Sorbus decora Cormier, Sorbus domestica Alisier de Suède, Sorbus intermedia Alisier torminal, Sorbus torminalis (1) Chataîgner, Castanea sativa (2) Chene pubescent, Quercus pubescens (3) Chêne sessile, Quercus petraea Chene vert, Quercus ilex (4) Chêne chevelu, Quercus cerris (5) Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra  Erable champêtre, Acer campestre (6) Erable à feuilles d'obier, Acer opalus Erable cannelle, Acer griseum (7) Erable japonais, Acer japonicum Erable de Montpellier, Acer monspessulanum Tilleul à grandes feuilles, Tilia platyphyllos (8) Tilleul argenté, Tilia tomentosa Tilleul argenté, Tilia tomentosa Tilleul commun, Tilia europaea Arbre de Judée, Cercis Siliquastrum (9)  ARBRES POUR ALIGNEMENTS ET PLACES  Erable champêtre, Acer campestre Alisier de Suède, Sorbus intermedia Chene vert, Quercus ilex Chêne chevelu, Quercus cerris Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra Tilleul à grandes feuilles, Tilia platyphyllos Tilleul à petites feuilles, Tilia cordata Tilleul argenté, Tilia tomentosa Tilleul commun, Tilia europaea Arbre de Judée, Cercis Siliquastrum	(4) (5) (8) (9) (9) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1

Association végétale en milieu naturel Ordre : Quercetalia pubescenti-petraeae	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
ARBUSTES:  Androsème, Hypericum androsaemum Aubépine, Crataegus monogyna Camérisier à balai, Lonicera xylosteum Cornouiller male, Cornus mas Cornouiller sanguin, Cornus sanguinea Epine-vinette, Berberis vulgaris Fragon, Ruscus aculeatus Lauréole, Daphne laureola Nerprum purgatif, Rhamnus catharticus Rosier pimprenelle, Rosa pimpinifolia Rosier rouillé, Rosa rubiginosa Rosier toujours vert, Rosa sempervirens Spirée à feuilles de millepertuis, Spirea hypericifolia Troène, Ligustrum vulgare Viorne lantane, Viburnum lantana	ARBUSTES:  Androsème, Hypericum androsaemum Millepertuis, hypericum 'Hidcote', Hypericum inodorum, Hypericum kalmianum etc. Aubépine, Crataegus monogyna (1) Aubépine, Crataegus laevigata, Crataegus lavallei, Crataegus mordenensis, Crataegus prunifolia etc. Camérisier à balai, Lonicera xylosteum (2) Camérisier, Lonicera fragrantissima, Lonicera nitida, Lonicera pileata etc. Cornouiller male, Cornus mas (3) Cornouiller sanguin, Cornus sanguinea (4) Cornouiller, Cornus alba, Cornus canadensis, Cornus florida, Cornus kousa etc. Epine-vinette, Berberis buxifolia, Berberis darwinii, Berberis julianae, Berberis thunbergii etc. Fragon, Ruscus aculeatus Lauréole, Daphne laureola (5) Lauréole, Daphne mezereum etc. Nerprum purgatif, Rhamnus catharticus Rosier pimprenelle, Rosa pimpinifolia Rosier rouillé, Rosa rubiginosa Rosier toujours vert, Rosa sempervirens Eglantier commun, Rosa canina (6) Eglantier des champs, Rosa arvensis Rosier rugeux, Rosa rugosa (7) Rosier multiflore, Rosa multiflora Rosier hugonis, Rosa Hugonis etc. Spirée, Spirea arguta, Spirea decumbens, Spirea japonica (8) etc. Viorne lantane, Viburnum lantana Viorne, Viburnum carlesii (9), Viburnum burkwoodii, Viburnum plicatum tomentosum, Viburnum opulus etc.	(4) (5) (8) (9)

# Association végétale en milieu naturel Ordre : Quercetalia pubescenti-petraeae

# Association végétale pour les espaces publics

#### Illustrations

#### **VIVACES:**

Arabette hérissée, Arabis hirsuta
Bétoine officinale, Stachys officinalis
Brachypode des bois, Brachypodium sylvaticum
Brachypode penné, Brachypodium pinnatum
Brunelle découpée, Prunella lacinata
Buplèvre en faux, Bupleurum falcatum
Calament clinopode, Clinopodium vulgare
Calament officinal, Calamintha sylvatica
Campanule gantelée, Campanula trachelium
Campanule raiponce, Campanula rapunculus
Céphalanthère rouge, Cephalanthera rubra
Chrysanthème en corymbe, Tanacetum corymbosum

Sum
Conopode dénudé, Conopodium majus
Dompte-venin, Vincetoxicum hirundinaria
Epipactis à feuilles larges, Epipactis helleborine
Euphorbe petit cyprès, Euphorbia cyparissias
Filipendule, Filipendula vulgaris
Fraisier vert, Fragaria viridis
Garance voyageuse, Rubia peregrina
Géranium sanguin, Geranium sanguineum
Germandrée petit chêne, Teucrium chamaedrys
Gesse noire, Lathyrus niger
Grémil pourpre bleu, Buglossoides purpurocaerulea
Hellébore fétide, Helleborus foetidus

#### **GRAMINÉES:**

Houlque molle, Holcus mollis

#### VIVACES:

Arabette, Arabis blepharophylla, Arabis carduchorum, Arabis caucasica, Arabis ferdinandi-coburgii (1)

Epiaire laineux, Stachys byzantina, Stachys coccinea, Stachys grandiflora .... etc.

Calament officinal, Calamintha sylvatica
Calament, Calamintha grandiflora, Calamintha
nepeta (2), Calamintha grandiflora ... etc.
Campanule, Campanula alliariifolia, Campanula
barbata, Campanula carpatica (3), Campanula collina, Campanula incurva, Campanula sibirica ... etc.
Chrysanthème, Tanacetum balsamita, Tanacetum
coccineum, Tanacetum niveum ... etc.

Euphorbe petit cyprès, *Euphorbia cyparissias*Euphorbe, *Euphorbia amygdaloides, Euphorbia characias* (4), *Euphorbia griffithii ... etc.* 

Filipendule, Filipendula vulgaris (5)

Filipendule, Filipendula 'Kahome', Filipendula rubra, Filipendula ulmaria

Fraisier, Fragaria chiloensis, fragaria vesca (6) Géranium sanguin, Geranium sanguineum (7) Géranium, Geranium asphodeloides, Geranium cantabrigiense, Geranium cinereum, Geranium himalayense, Geranium macrorrhizum ... etc. Germandrée, Teucrium ackermanii, Teucrium hircanicum (8), Teucrium polium ... etc.

Gesse des prés (pois vivaces), Lathyrus latifolius (9), Lathyrus vernus

Grémil pourpre bleu, *Buglossoides purpurocaerulea* Hellébore fétide, *Helleborus foetidus* (10)

Hellébore, Helleborus argutifolius, Helleborus niger, Helleborus orientalis (11), Helleborus purpurascens, helleborus sternii ... etc.

#### **GRAMINÉES:**

Houlque molle, Holcus mollis (12)



#### Association végétale pour les espaces Association végétale en milieu naturel Illustrations Ordre: Quercetalia pubescenti-petraeae publics VIVACES: VIVACES: Inule à feuilles de saule. Inula salicina Inule. Inula ensifolia. Inula helenium. Inula hookeri. Inule conyse, Inula conyza Inula magnifica, Inula orientalis (1) ... etc. Iris fétide, Iris foetidissima Iris fétide, Iris foetidissima Lamier jaune, Lamiastrum galeobdogon Iris faux-acore, *Iris pseudacorus* Lierre terrestre. Glechoma hederacea Iris barbus, Iris barbata-elatior, (2) Limodorum à feuilles avortées. Limodorum aborti-Iris intermédiaire. Iris barbata-media Iris Lilliput, Iris barbata-nana Mélampyre des prés, Melampyrum pratense Iris du Japon, Iris ensata Mélitte à feuilles de mélisse, Melittis melissophyllum Iris de Sibérie, Iris sibirica Mercuriale pérenne. *Mercurialis perennis* Iris des steppes. Iris spuria Millepertuis velu. Hypericum hirsutum Iris versicolor. Iris versicolor .... etc. Orchis mâle. Orchis mascula Lierre terrestre, Glechoma hederacea Orchis pourpre, Orchis purpurea Millepertuis, Hypericum calycinum, Hypericum Origan, Origanum vulgare cerastoides, Hypericum olympicum (3) Petit pigamon, Thalictrum minus Origan. Origanum vulgare Origan, Origanum laevigatum (4) Origanum rotundi-Petite pervenche, Vinca minor Peucédan herbe aux cerfs. Peucedanum cervaria folium. ... etc. Phalangère à fleur de lis, Anthericum liliago Pigamon, Thalictrum aguilegifolium, Thalictrum Platanthère à fleurs verdâtres, Plathantera chlorandelavayi, Thalictrum flavum (5) ... etc. Petite pervenche, Vinca minor (6) tha Primevère officinale. Primula veris Pervenche. Vinca maior Réglisse sauvage, Astragalus glycyphyllos Phalangère. Anthericum ramosum (7) Renoncule des bois, Ranunculus nemorosus Primevère officinale, Primula veris (8) Sanicle, Sanicula europaea Primula capitata, Primula denticulata ... etc. Sceau de Salomon odorant, Polygonatum odoratum Réglisse sauvage, Astragalus glycyphyllos Serratule des teinturiers. Serratula tinctoria Renoncule, Ranunculus gramineus Sceau de Salomon, Polygonatum hybridum (9), Silène penché, Silene nutans Torilis du Japon, Torilis japonica Polygonatum latifolium, Polygonatum multiflorum Trèfle intermédiaire, Trifolium medium ... etc. Trèfle rougeâtre, Trifolium rubens Serratule, Serratula seoanei Valériane officinale rampante, Valeriana officinalis Silène, Silene acaulis, Silene alpestris ... etc. Vesce à épis, Vicia cracca Trèfle, Trifolium pratense (10) Vesce à feuilles ténues, Vicia tenuifolia Valériane officinale rampante, Valeriana officinalis Violette blanche, Viola alba Valériane, Valeriana phu Violette hérissée, Viola hirta Violette, Viola cornuta, Viola labradorica, Viola odorata (11), Viola Sororia **GRAMINÉES:** GRAMINÉES: Laîche de Haller, Carex hallerana Laîche glauque, Carex flacca Laîche, Carex comans, Carex elata (12) ... etc.

# **LES COLLINES**

# FORÊTS COLLINÉENNES TYPE CHÊNAIES PINERAIES

Les forêts représentées sur le secteur appartiennent à l'étage collinéen. Elles sont sur les sols les plus pauvres en bases. On retrouve des bois, des friches et des haies.

Association végétale en milieu naturel Ordre : Quercetalia robori-petraeae	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
ARBRES:  Alisier torminal, Sorbus torminalis Bouleau pubescent, Betula pubescens (dans les phases pionnières ou de cicatrisation après dégradation) Bouleau verruqueux, Betula pendula (dans les phases pionnières ou de cicatrisation après dégradation) Chataîgner, Castanea sativa Chêne pédonculé, Quercus robur Chêne sessile, Quercus petraea Néflier, Mespilus germanica Pin maritime, Pinus pinaster	ARBRES DE PARCS ET JARDINS  Alisier torminal, Sorbus torminalis (1) Alisier blanc, Sorbus aria Sorbier décora, Sorbus decora Bouleau verruqueux, Betula pendula Bouleau pubescent, Betula pubescens (2) Bouleau à papier, Betula nigra Cormier, Sorbus domestica Alisier de Suède, Sorbus intermedia Chataîgner, Castanea sativa (4) Chêne sessile, Quercus petraea Chêne pédonculé, Quercus robur Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra (5) Chêne pubescent, Quercus pubescens Néflier, Mespilus germanica (6) Pin maritime, Pinus pinaster (7) Pin parassol, Pinus pinea (8)  ARBRES POUR ALIGNEMENTS ET PLACES  Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra Alisier de Suède, Sorbus intermedia Alisier blanc, Sorbus aria Pin maritime, Pinus pinaster Pin parassol, Pinus pinea	(4) (6) (6) (7) (8) (9)

Association végétale en milieu naturel Ordre : Quercetalia robori-petraeae	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
ARBUSTES:  Aubépine, Crataegus monogyna Bruyère à balais, Erica scoparia Callune, Calluna vulgaris Bourdaine, Frangula alnus Chèvrefeuille des bois, Camérisier, Lonicera periclymenum Genêt à balais, Cytisus scoparius Genêt d'Angleterre, Genista anglica Genêt des teinturiers, Genista tinctoria Halimium faux alyssum, Halimium alyssoides Rosier toujours vert, Rosa sempervirens Fragon, Ruscus aculeatus	ARBUSTES:  Aubépine, Crataegus monogyna Aubépine, Crataegus laevigata, Crataegus lavallei, Crataegus mordenensis, Crataegus prunifolia etc. Bruyère, Erica carnea (1), Erica cinerea, Erica darleyensis, Erica tetralix, Erica vagans Callune, Calluna vulgaris (2) Chèvrefeuille, Camérisier, Lonicera fragrantissima, Lonicera nitida, Lonicera pileata (3) etc. Genêt à balais, Cytisus scoparius (4) Genêt, Cytisus beanii, Cytisus praecox, Cytisus purpureus, etc. Genêt des teinturiers, Genista tinctoria (5) Genêt, Genista radiata, Genista sagittalis etc. Fragon, Ruscus aculeatus (6) Rosier toujours vert, Rosa sempervirens (7) Rosier pimprenelle, Rosa pimpinifolia Rosier rouillé, Rosa rubiginosa Eglantier commun, Rosa canina Eglantier des champs, Rosa arvensis (8) Rosier rugeux, Rosa rugosa Rosier multiflore, Rosa multiflora (9) Rosier hugonis, Rosa Hugonis etc.	(4) (5) (3) (9) (9)

Association végétale en milieu naturel Ordre : Quercetalia robori-petraeae

Association végétale pour les espaces publics

Illustrations

#### **VIVACES:**

Brunelle commune, *Prunella vulgaris* Campanule à feuilles rondes, *Campanula rotundifolia* 

Dompte-venin, Vincetoxicum hirundinaria Epervière des murs, Hieracium murorum Euphorbe à tige anguleuse, Euphorbia angulata Euphorbe faux amandier, Euphorbia amygdaloides Faux fraisier, Potentilla sterilis

Gaillet à feuilles rondes, *Gallium rotondifolium*Garance voyageuse, *Rubia peregrina*Germandrée scorodoine, *Teucrium scorodonia*Gesse des montagnes, *Lathyrus montanus*Houlque molle, *Holcus mollis*Mélampyre des prés, *Melampyrum pratense*Millepertuis élégant, *Hypericum pulchrum* 

Muguet de mai, Convallaria majalis

Petite oseille, *Rumex acetosella*Peucédan de France, *Peucedanum gallicum*Phalangium à feuilles planes, *Simethis planifolia*Platanthère à deux feuilles, *Platanthera bifolia* =
Orchis bifolia

Pulmonaire à longues feuilles, *Pulmonaria longifolia* Sceau de Salomon odorant, *Polygonatum odoratum* Scille printanière, *Scilla verna* Serratule des teinturiers, *Serratula tinctoria* 

Silène penché, *Silene nutans*Potentille, *Potentilla erecta*Véronique officinale, *Veronica officinalis*Violette de Rivin, *Viola riviniana* 

#### **GRAMINÉES:**

Canche cespiteuse, *Deschampsia cespitosa*Canche flexueuse, *Deschampsia flexuosa*Fétuque à feuilles de deux sortes, *Festuca hetero-phylla* 

Laîche pâle, *Carex pallescens*Luzule à nombreuses fleurs, *Luzula multiflora*Luzule de Forster, *Luzula forsteri*Molinie bleue, *Molinia caerulea* 

#### FOUGÈRES:

Fougère aigle, Pteridium aquilinum (Pteris aquilina)

VIVACES:

Brunelle commune, *Prunella vulgaris*Brunelle, *Prunella grandiflora* (1), *Prunella web-*

Epervière, Hieracium aurantiacum, Hieracium chondriliifolium

Euphorbe faux amandier, Euphorbia amygdaloides Euphorbe, Euphorbia amygdaloides, Euphorbia characias, Euphorbia griffithii ... etc.

Potentille, Potentilla alba, Potentilla argentea, Potentilla atrosanguinea ... etc.

Gaillet, Gallium odoratum, galium verum Germandrée scorodoine, Teucrium scorodonia Germandrée, Teucrium ackermanii, teucrium hircanicum, Teucrium polium ... etc.

Gesse des prés (pois vivaces), Lathyrus latifolius, Lathyrus vernus

Millepertuis, Hypericum calycinum, Hypericum cerastoides, Hypericum olympicum

Muguet de mai, Convallaria majalis (2) Oseille, Rumex arifolius, Rumex montanum, Rumex

sanguineus Pulmonaire, *Pulmonaria longifolia* (3)

Pulmonaire, *Pulmonaria angustifolia, Pulmonaria officinalis* ... etc.

Sceau de Salomon, *Polygonatum hybridum, Polygonatum latifolium, Polygonatum multiflorum ... etc.* Serratule, *Serratula seoanei* 

Silène, Silene acaulis, Silene alpestris (4) ... etc. Potentille, Potentilla alba (5), Potentilla argentea, Potentilla aurea ... etc.

Véronique, Veronica cinerea, Veronica filiformis, Veronica gentianoides (6) ... etc.

Violette, Viola cornuta, Viola labradorica, Viola odorata Viola Sororia

#### GRAMINÉES :

Canche cespiteuse, *Deschampsia cespitosa* (7) Canche flexueuse, *Deschampsia flexuosa* Fétuque, *Festuca amethystina* (8), *Festuca filiformis, Festuca glauca ... etc.* 

Laîche, Carex comans, Carex elata (9) ... etc. Luzule, Luzula nivea (10), Luzula pilosa, Luzula sylvatica ... etc.

Molinie bleue, *Molinia caerulea* (11)
Molinie. *Molinia arundinacea* 

#### FOUGÈRES:

Fougère aigle, Pteris aquilina (12)

























# **LES VIGNES**

# **CULTURES DE VIGNES ET VEGETATION ASSOCIEE**

Association végétale en milieu naturel Ordre : Quercetalia robori-petraeae (résiduel)	Association végétale pour les espaces publics	Illustrations
ARBRES: Chêne pédonculé, <i>Quercus robur</i> Chêne sessile, <i>Quercus petraea</i> VIVACES: Tulipe sauvage, <i>Tulipa sylvestris</i> Tulipe précoce, <i>Tulipa praecox</i> Tulipe oeil de soleil, <i>Tulipa agenensis</i> Muscari en grappes, <i>Muscari neglectum</i> ANNUELLES:	ARBRE ISOLÉ  Chataîgner, Castanea sativa Chêne chevelu, Quercus cerris Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra Chêne sessile, Quercus petraea Chêne pédonculé, Quercus robur (1) Chêne pubescent, Quercus pubescens Pin parassol, Pinus pinea (2) Platane, Platanus acerifolia (3)  ARBRE EN ALIGNEMENT  Chêne chevelu, Quercus cerris	(4) (5) (6)
Souci des jardins, Calendula arvensis	Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra Pin parassol, Pinus pinea Robinier ou faux acacia, Robinia pseudoacacia (4) Platane, Platanus acerifolia  ARBUSTES:	
	Saule des vanniers, Salix viminalis (5) Aubépine, Crataegus monogyna (6) Aubépine, Crataegus laevigata, Crataegus lavallei, Crataegus mordenensis, Crataegus prunifolia etc. Rosier toujours vert, Rosa sempervirens (7) Rosier pimprenelle, Rosa pimpinifolia Rosier rouillé, Rosa rubiginosa Eglantier commun, Rosa canina Eglantier des champs, Rosa arvensis (8) Rosier rugeux, Rosa rugosa Rosier multiflore, Rosa multiflora (9)	(8)
	Rosier hugonis, Rosa Hugonis etc.  LIANE:  Vigne vraie, Vitis vinifera (10)  VIVACES:  Tulipe, Tullipa sp. (11)  Muscari en grappes, Muscari neglectum  Muscari armeniacum (12), Muscari comosum etc.	(10)

#### 7 - LES PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES

#### CONSTAT:

Chaque unité paysagère connaît des variations de son occupation du sol qui la caractérise. La taille des parcelles participe également à la perception du territoire.

La qualité des ces paysages dépend de l'utilisation qui en est faite dans le respect ou non de la qualité des terres, dans le rapport entre agriculture et «nature», dans le respect et la connaissance du réseau hydrographique...

La diminution de l'emploi de désherbants a permit la réapparition d'une végétation herbacée variée (notamment dans la culture de la vigne avec la réapparition des muscaris, orchidées...) qui qualifie chaque type de sol, chaque exposition, la présence ou l'absence d'eau. Elle permet la réapparition d'espèces mellifères, et avec elles des insectes qui en dépendent (abeilles, papillons...)

Le maintien des ripisylves permet la lecture du réseau hydrographique dans le paysage, autant que la stabilisation des berges, la filtration des eaux de ruissellement, une richesse faunistique et floristique... En fonction des séquences paysagères rencontrées et des types de cultures réalisées, le rapport entre agriculture et nature est plus ou moins équilibré : la qualité des paysages et leur identité sont plus ou moins préservés.

#### **ENJEUX GENERAUX:**

- Identifier et prendre en compte les caractéristiques de chaque unité paysagère de référence : échelles des paysages, qualité des vues, occupation du sol, structures végétales existantes.
- Identifier les éléments à préserver, à valoriser, à reconstituer.
- Identifier le point d'équilibre entre les zones naturelles à préserver (ou à recréer) et les zones agricoles.
- Sensibiliser sur les enjeux environnementaux du paysage agricole : emploi de désherbants, de pesticides, irrigation...
- Proposer une palette végétale adaptée à chaque entité paysagère en s'appuyant sur la palette végétale naturelle (notée en police de couleur noire), complétée d'essences horticoles voisines (police verte).

#### **ENJEUX PARTICULIERS:**

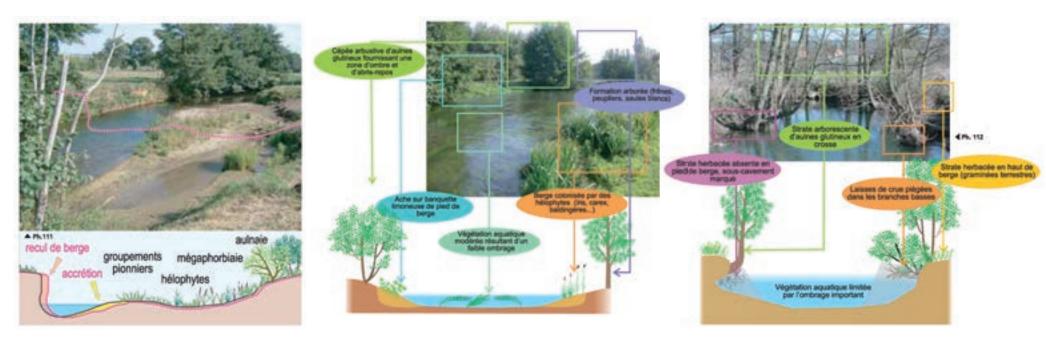
- Enjeux environnementaux et sensibilisation particulière à proximité des ZNIEFF et des zones Natura 2000.



PAYSAGES AGRICOLES	ENJEUX DE PRESERVATION	ENJEUX DE RESTAURATION	ILLUSTRATIONS
LA VALLEE DE LA DORDOGNE, ZONES DE MAÏSICULTURE  UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES:  La vallée humide Terrasse et vallée agricole Ouest	- préserver les limites bocagères existantes: amélioration de la biodiversité, structuration du paysage.	- Reconstituer les limites arbustives et arborées en prenant appui sur la palette végétale de l'aulnaie frênaie.  - Restaurer les fossés humides afin de traiter les limites entre les zones de maïsiculture et les espaces attenants (cf. coupe schématique ci-contre).  - Favoriser la plantation d'arbres isolés	Coupe de principe sur les fossés  Végétation arborée et arbustive de type Aulnaie-frénaie  5 à 10m  arbres et Fossé arbres et Champs arbustes en limite en limite de fossé  Les fossés ne sont aujoud'hui pas plantés, il n'existe aucun filtre entre les champs de maïs et les zones attenantes. La mise en place d'une bande boisée et arbustive le long des fossés permettrait de structurer le paysage, de créer des zones de transition entre les différentes activités, et de filtrer les eaux de ruissellement avant leur rejet dans le milieu.

PAYSAGES AGRICOLES	ENJEUX DE PRESERVATION	ENJEUX DE RESTAURATION
PAYSAGES AGRICOLES  UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES:  LE PLATEAU SUR LA DORDOGNE Le plateau viticole Est 1ère terrasse viticole Ouest 2ème terrasse viticole Ouest	<ul> <li>Préserver les ripisylves existantes le long des cours d'eau, sur les plateaux viticoles.</li> <li>préserver les boisements existants dans les clairières viticoles: préservation des arbres isolés, des bosquets, des filtres végétaux</li> <li>Préserver les chemins creux</li> <li>Préserver la végétation spécifique des parcs des châteaux : arbres exotiques introduits.</li> <li>Préserver les espèces spontanées de milieu naturel au sein des cultures de vignes: limiter le désherbage entre les rangs de vigne.</li> </ul>	<ul> <li>ENJEUX DE RESTAURATION</li> <li>Replanter les bords de cours d'eau et les fossés en s'appuyant sur la palette végétale de l'aulnaie frênaie (strate arborée et arbustive).</li> <li>Replanter les zones détériorées des boisements, favoriser une végétation endémique, basée sur la chênaie pubescente (strate arborée).</li> <li>Replanter les chemins creux détériorée, en utilisant la palette végétale de la chênaie pubescente (strate arborée et arbustive).</li> <li>Planter le Saule des vanniers au bord des fossés, utiliser la palette végétale de la culture de la vigne et de la végétation associée.</li> <li>Restaurer les boisements utilitaires liés à la culture de la vigne: le Robinier pour la fabrication des piquets de vigne, le Saule des vanniers rabattu en haie, pour la fabrication des liens servant à attacher la vigne.</li> </ul>
	- Préserver les arbres isolés (chêne notamment), repères des clairières des vignes.	

Coupes de principe sur la ripisylve cf. pages suivantes



Berges à pente variable Berges en pente douce: végétation diversifiée Berges à pente raide

PAYSAGES AGRICOLES	ENJEUX DE PRESERVATION	ENJEUX DE RESTAURATION	ILLUSTRATIONS
UNITÉS PAYSAGÈRES CONCERNÉES:  LES COLLINES  Les collines Est L'entre deux infrastructures Les collines Nord-Ouest La bande boisée Nord-Ouest	- Préserver les boisements humides  - Préserver les berges ou la ripisylve est présente	<ul> <li>Replanter les boisements détériorés en s'appuyant sur la palette végétale de l'aulnaie frênaie (strate arborée).</li> <li>Replanter les bords de cours d'eau et les fossés en s'appuyant sur la palette végétale de l'aulnaie frênaie (strate arborée et arbustive).</li> </ul>	Coupe de principe sur les chemins creux  Végétation arborée et arbustive de type Aulnaie-frênaie
	- Préserver les chemins creux	- Replanter les chemins creux détério- rée, en utilisant la palette végétale de la chênaie-pineraie (strate arborée et arbustive).	
			Le chemin en creux est un sentier ou unes route situé entre deux talus en général plantés d'arbres formant des haies. C'était la voie traditionnelle de circulation dans les paysages de bocage. Ils relient les parcelles agricoles aux villages, hameaux et fermes. Ils sont constitués de pierres grossièrement appareillées ou de mottes de terre empilées par les paysans au cours du temps. Ils jouent un rôle agronomique essentiel dans un territoire de type bocager (conservation de l'eau et de la matière organique) et supportent une strate buissonnante et arborée importante. Là où ils ont été conservés, moins fragmentant que les routes, ils augmentent la biodiversité locale et jouent un rôle de corridor biologique et même de réseau écologique permettant la survie de nombreuses espèces.

# **CONSTAT:**

Le long des berges de la Dordogne, les Ports sont des lieux signalétiques qui séquencent les parcours. Aujourd'hui, on y retrouve des alignements de platanes fortement taillés, des pontons, la vue s'ouvre sur le fleuve.

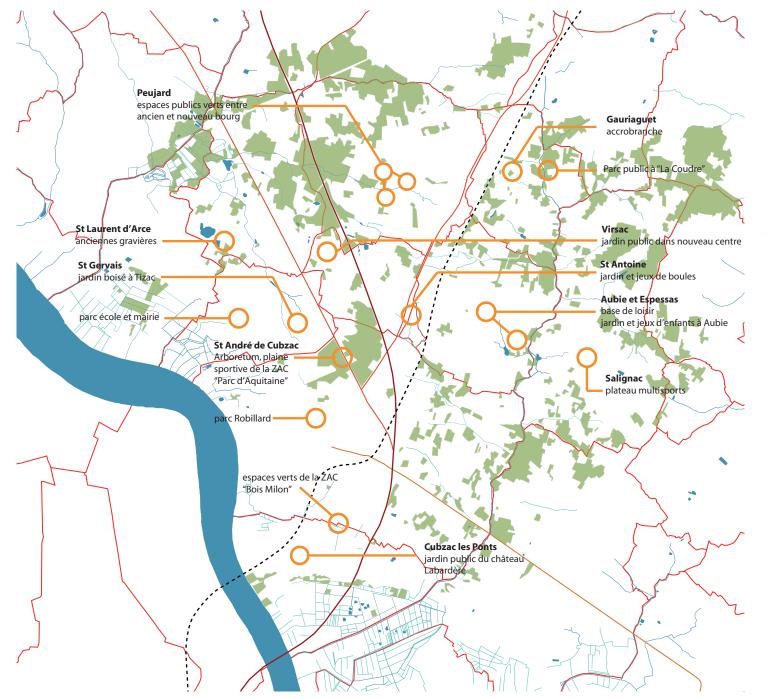
#### **ENJEUX GENERAUX:**

- Marquer et identifier les Ports par le Platane : recréer et restructurer les alignements de platanes, qui ne seront pas taillés. Ces grands arbres, visibles de loin, marquent la présence du Port, leur organisation en mail contraste avec la ripisylve plus sauvage.
- Eviter la plantation d'essences arbustives dans les ports, afin de laisser les vues dégagées: privilégier les massifs bas, à essences herbacées.
- Replanter les ripisylves dégradées en s'appuyant sur la palette végétale des bords de Dordogne
- Proposer des lieux de détente enherbés sur les berges, favoriser les activités de promenade et de détente.



PAYSAGES DE DORDOGNE	ENJEUX DE PRESERVATION	ENJEUX DE RESTAURATION	ILLUSTRATIONS
La ripisylve et zones ponc- tuellement immergées en bord de Dordogne	- Préserver les boisements humides  - Préserver les berges où la ripisylve est présente	<ul> <li>Replanter les boisements détériorés en s'appuyant sur la palette végétale de la Saulaie arborescente à Saule blanc (strate arborée). Marquer à grande échelle la présence de la Dordogne par la présence du Saule blanc.</li> <li>Replanter les bords de la Dordogne en s'appuyant sur la palette végétale de la Saulaie arborescente à Saule blanc (strate arborée et arbustive).</li> <li>Ne pas tailler les arbres de ripisylve et de boisements humides !!</li> </ul>	Schéma de principe de la composition d'une ripisylve

PAYSAGES DE DORDOGNE	ENJEUX DE PRESERVATION	ENJEUX DE RESTAURATION	ILLUSTRATIONS
Les ports	- Préserver l'ouverture visuelle sur la Dordogne en limitant le mobilier.	- Replanter les arbres d'alignement détério- rés. Utiliser pour cela le Platane, qui sera l'élément végétal signalétique des zones portuaires. Cet arbre à grand développement devra être planté selon les recommandations ci-après (10- gestion et choix des essences).  - Eviter la plantation d'essences arbustives afin de garder une perméabilité des espaces (vues lointaines).  - Les plantations basses (massifs de vivaces) seront inspirées de la strate herbacée (viva- ces et graminées) de la série de la Saulaie arborescente à Saule blanc.  - Ne pas tailler les platanes! L'espace des ports est suffisamment important pour permet- tre à cet arbre remarquable de se développer pleinement.	Platanes en bord d'eau, non taillés  Platanes existants taillés sévèrement: à remplacer



# 9 – LES PARCS ET JARDINS

#### **CONSTAT ET ENJEUX**

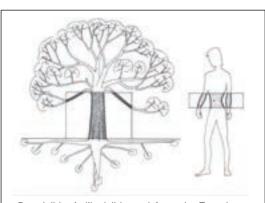
Les communes ne sont pas toutes équipées en parc ou jardin public, mais ont toutes identifié des espaces sur lesquels aménager de tels projets.

Ces espaces peuvent se situer en centre bourg ou dans des espaces naturels ; ils s'appuient sur des structures végétales existantes ou sur des espaces libres ; les échelles des projets sont très variables ; les connexions avec les espaces publics mettent en jeu différents modes de déplacement en fonction de leur localisation.

Les communes se répartissent sur des unités paysagères distinctes et ont chacune leur identité propre : chaque projet de jardin ou de parc est unique.

SITE DE PROJET	TYPE DE PROJET	PALETTE VÉGÉTALE	PRESCRIPTIONS
PEUJARD : ESPACES VERTS PUBLICS ENTRE ANCIEN ET NOUVEAU BOURG	Création	Utilisation de la palette vé- gétale des collines (chênaie pineraie)	Privilégier un parc « naturaliste » pour amener une ambiance différente de celle du bourg aux essences plus horticoles.     Réaliser un projet paysager à l'échelle du nouveau centre
SAINT-LAURENT-D'ARCE : ANCIENNES GRAVIÈRES	Exploitation d'un patrimoine végétal existant (ZNIEFF) et création (quad)	Utilisation de la référence paysagère coteaux et collines calcaires exposées au sud (chênaie pubescente) et de variétés de saules pionnières.	<ul> <li>Préservation des zones de reconquête végétale (végétation pionnière fragile): pas de terrassements, impact au sol des aménagements à limiter le plus possible. Aucun débroussaillage ni aucune tonte.</li> <li>Plantation des zones dégradées en utilisant la palette végétale des coteaux et collines calcaires exposées au sud (chênaie pubescente), avec une préparation préalable du sol importante. Pour les zones humides et les berges, utiliser préférentiellement les essences pionnières parmi les variétés de saules.</li> <li>Etudier un projet paysager global à l'échelle du site.</li> </ul>
SAINT-GERVAIS : JARDIN DANS LE BOURG	Exploitation d'un patrimoine végétal existant (jardin)	Utilisation de la palette végétale de la vigne.	- Repérer les arbres à conserver et les sujets qualifiant l'ambiance du jardin pour développer une palette végétale s'en approchant ou y répondant.
SAINT-GERVAIS : BOIS À TIZAC	Exploitation d'un patrimoine végétal existant (bois)	Utilisation de la palette vé- gétale des collines (chênaie pineraie)	- S'appuyer sur la structure arborée existante. Préserver ou créer des zones fermées (strate arbustive, lisière) et des zones ouvertes (futaies claires) pour varier les ambiances forestières.
SAINT ANDRÉ-DE-CUBZAC : PARC ROBILLARD	Réhabilitation d'un parc existant	Utilisation des références paysagères des vignes et des coteaux et collines calcaires exposées au sud (chênaie pubescente).	- Réaliser un diagnostic phytosanitaire des arbres du parc afin d'évaluer les renouvellements à apporter : remplacement immédiat, plantation de jeunes sujets en vue d'un remplacement ultérieur, création de nouvelles plantations Etablir une palette végétale à partir de l'histoire du par cet des différentes ambiances : parc d'agrément avec essences plus exotiques (ref. vignes), parc naturaliste (ref. coteaux),
SAINT ANDRÉ-DE-CUBZAC : ARBORETUM	Exploitation d'un patrimoine végétal existant (bois)	Utilisation de la palette vé- gétale des collines (chênaie pineraie)	- S'appuyer sur la structure arborée existante. Préserver ou créer des zones fermées (strate arbustive, lisière) et des zones ouvertes (futaies claires) pour varier les ambiances forestières Exploiter la strate herbacée (vivaces, graminées, annuelles) aux abords de l'arboretum pour créer un premier plan attractif et favoriser la biodiversité Réaliser un projet paysager à l'échelle de la zone aménagée et du parc.
GAURIAGUET : ACCROBRANCHE	Exploitation d'un patrimoine végétal existant (bois)	Utilisation des références pay- sagères des zones humides des collines (aulnaie frênaie) et des collines (chênaie pine- raie).	- Préserver le plus possible la strate basse (sous-bois) sous l'accrobranche Restituer les lisières (strates arbustive et herbacée) en adaptant la palette en fonction de l'humidité des sols et de la présence de fossés ou de ruisseaux.

SITE DE PROJET	TYPE DE PROJET	PALETTE VÉGÉTALE	PRESCRIPTIONS
GAURIAGUET : PARC PUBLIC À LA COUDRE	Création	Utilisation de la palette vé- gétale des collines (chênaie pineraie)	- Préservation des arbres existants. - Réaliser un projet paysager à l'échelle du parc.
VIRSAC : JARDIN PUBLIC DANS LE CENTRE NOU- VEAU	Création	Utilisation de la palette vé- gétale des collines (chênaie pineraie)	Préservation des arbres existants (chênes en bord de route) : recul d'au moins 10 de tout aménagement par rapport à l'axe du tronc.     Renouvellement intégral des arbres d'alignement existants (tilleuls beaucoup trop taillés) pour harmoniser avec le futur projet.     Etudier un projet paysager global à l'échelle du nouveau bourg.
SAINT-ANTOINE : JARDIN – JEUX DE BOULES	Création	Utilisation de la palette vé- gétale des collines (chênaie pineraie)	- Créer un jardin naturaliste en limitant le nombre d'arbres (1 ou 2) et en privilégiant les arbres à grand développement. Travailler les limites en haies libres arbustives et en ménageant des ouvertures sur le bourg et le paysage extérieur.
AUBIE-ESPESSAS : BASE DE LOISIRS	Création	Utilisation des références pay- sagères des zones humides des collines (aulnaie frênaie) et des collines (chênaie pine- raie).	<ul> <li>Créer des séquences paysagères en s'appuyant sur les deux palettes végétales en fonction de l'alimentation hydrique du sol. Alterner les espaces ouverts et les espaces fermés et ménager des vues sur le paysage extérieur.</li> <li>Soigner particulièrement le traitement des berges de l'étang en créant des zones arborée + strate herbacée, arborée + strate arbustive, strate herbacée seule en privilégiant les vivaces.</li> <li>Réaliser un projet paysager à l'échelle de la base de loisir.</li> </ul>
SALIGNAC : PLATEAU MULTISPORTS	Création	Utilisation de la palette vé- gétale des collines (chênaie pineraie)	- Accompagner le plateau multisports d'une haie champêtre en privilégiant les petits arbres et les arbustes à fleurs. Privilégier les arbres isolés pour marques les espaces singuliers (placettes).
CUBZAC-LES-PONTS : JARDIN PUBLIC DU CHÂTEAU LABAR- DÈRE	Jardin existant	Utilisation de la palette végétale existante	- Rester dans l'esprit du jardin pour renouveler les arbres et pour la palette de fleurissement en s'appuyant sur le plan du projet initial.



Du visible à l'invisible, schéma de Francis Hallé tiré de «Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal»

«La plupart des représentations d'arbres et notamment les photographies sont incomplètes puisqu'elles ne concernent, le plus souvent, que la base du tronc. Si à gauche c'est un arbre, alors à droite, c'est un homme!»

Francis hallé



Arbres au port libre, tiré de «Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal»

# 10 – L'ARBRE, PATRIMOINE PAYSAGER : GESTION ET CHOIX DES ESSENCES

#### **CONSTAT ET ENJEUX**

L'arbre est présent dans toutes les entités paysagères de la communauté de communes, dans les espaces privés, naturels, agricoles et publics. Sa conduite varie selon ces espaces: l'arbre d'alignement, présent sur les espaces publics en général est le plus souvent taillé de manière excessive, perdant ainsi tout intérêt paysager, d'ombrage, et voyant sa durée de vie considérablement réduite. Cette pratique provient tout d'abord d'habitudes (taille de la vigne...), de croyances erronées (les tailles sévères régénèrent l'arbre...), de la gène occasionnée (perte des feuilles...), d'un mauvais choix des essences (développement excessif par rapport à l'emprise disponible, à la nature du sol...) et du regard porté sur l'arbre et sur le végétal en général (contrôle du végétal ou de la nature, notion de «propreté»...).

Ces pratiques sont dommageables, l'arbre n'étant plus considéré que comme un élément de mobilier, il ne participe que rarement à la structuration de l'espace public, et ne devient qu'exceptionnellement un élément du patrimoine paysager, reconnaissable et identitaire (La Platane, exemple unique...).

#### LES ENJEUX GÉNÉRAUX:

- Sensibiliser les communes sur la conduite des arbres urbains (et ruraux) : préconisations et formations.
- Identifier les essences adaptées aux différents types d'espaces publics en fonction de leur développement et du type de sol.

#### LES ENJEUX PARTICULIERS

- Identifier les essences adaptées aux différentes unités paysagères.

# **GUIDE SYNTHÉTIQUE DE L'ARBRE URBAIN**

« Nous agissons au cœur d'une contradiction : bien que sollicité par tous, l'arbre ne cesse d'être réprouvé, exclu : ses branches tomberaient sans cesse, ses ramures viendraient taquiner les lignes électriques et les caténaires des tramways, ses fleurs seraient de plus en plus allergènes, ses fruits toxiques, ses feuilles trop glissantes et trop coûteuses à nettoyer, ses frondaisons trop proches des façades, ses racines gêneraient les réseaux souterrains, son tronc abîmerait les voitures! »

Michel Péna, Président de la Fédération Française du Paysage Préface « Des arbres dans la ville – L'urbanisme végétal » de Caroline Mollie, Acte Sud Cité Verte.

#### POURQUOI DES ARBRES DANS LA VILLE?

« ... Flâner dans les allées plantées d'une ville, traîner dans ses parcs, même les plus prestigieux « compte au nombre des plaisirs simples », accessibles à tous et gratuits. L'esprit, le corps se libèrent, chacun se prête à son envie du moment, les riches côtoient les pauvres, la cité devient absente-présente, on la pressent. Et d'en conclure que « la qualité des frondaisons se reconnaît à l'allure de ses flâneurs »

(Pierre Sansot), propos exprimés également par Jacques Simon qui observe le ralentissement du pas à l'entrée du jardin Des arbres dans la ville – L'urbanisme végétal » de Caroline Mollie, Acte Sud Cité Verte

Mais aussi pour des considérations écologiques, environnementales, dans un souci d'embellissement ou pour créer de l'ombrage,... les arbres sont plantés pour de multiples raisons mais rarement dans de bonnes conditions. Trop souvent, la méconnaissance des besoins biologiques de l'arbre en est la cause.



Tilleuls sévèrement taillés à Virsac : arbre endommagé



Chênes étêtés à Peujard : arbre endommagé



Allée de platanes taillés à Cubzac Les Ponts, taille trop sévère

#### Les premières questions à se poser avant de planter un arbre sont les suivantes :

- Cet espace (rue, place...) nécessite-t-il un arbre ? (minéralité du lieu à préserver ou non, dimensions de l'espace suffisantes, usages...)
- Quel effet souhaité ? (effet de voûte végétale, ombrage, cadrage d'un vue, ponctuation, resserrement visuel...).
- Quelle emprise disponible ? (largeur de la rue, du jardin, de la place, présence de bâtiments en limite, présence de réseaux enterrés ou aériens...).
- Quel environnement pour l'arbre ? (nature de la surface du sol, minéral ou végétal, nature du sol, alimentation hydrique, exposition, vent, préverdissement dans un environnement en évolution ...)
- Quelle identité urbaine et paysagère du lieu ? (place de bourg viticole, avenue d'entrée de ville sur le plateau, lotissement près du marais, ...).

#### COMMENT PLANTER

- Bien choisir l'essence adaptée (cf. tableau) : en fonction de l'effet et de l'ambiance souhaitées (ombre légère, ombre plus dense....)
- Bien choisir la forme de l'arbre adaptée au lieu et à l'usage : en cépée (plusieurs troncs), en forme libre (branches basses non taillées), en tige...
- Bien choisir la pépinière : demander la fiche de culture pour vérifier notamment le nombre de transplantations... et éventuellement choisir les arbres en pépinière. Le prix (départ pépinière) est bien souvent le reflet du nombre d'interventions sur l'arbre (transplantations, tailles de formation...)
- Réaliser des fosses de plantations généreuses, voir des fosses de plantation continues pour les arbres d'alignement par exemple, afin de permettre aux racines qui se développent surtout en surface de s'étendre le plus possible dans un environnement adapté (cf. tableau : taille minimum des fosses en fonction des arbres)
- Mettre de la bonne terre dans les fosses : choix d'un substrat équilibré, léger, riche en humus, en micro-organisme, en bactérie, en champignons. Apport de Compost, de tourbe pour améliorer la terre en place
- Privilégier les végétaux jeunes (de 14/16 à 20/25) qui s'installent mieux et résistent mieux aux maladies.
- Respecter les bonnes distances de plantation (cf. schéma), ou prévoir d'enlever par exemple un arbre sur deux lorsque les sujets commencent à se gêner mutuellement.
- Veiller à un bon arrosage : 1 plombage tout de suite après la plantation, puis un arrosage régulier et en petites quantités tout au long des périodes de sécheresse (pas uniquement l'été!), pendant au moins 3 ans.

#### L'ENTRETIEN DES ARBRES

« Au début de années 1950, les villes françaises sont dotées d'un patrimoine végétal adulte et vigoureux qui participe grandement à leur renommée. Nos anciens ont œuvrés dans la tradition du jardinier ou du forestier, pour le plaisir de leurs contemporains mais aussi pour celui des générations à venir. Les trente glorieuses vont fragiliser ce patrimoine qui a été créé pour passer le lléme millénaire. Les nouvelles priorités de la modernisation se sont jouées de toutes les formes d'émergences végétales. La nacelle, la tronçonneuse, le bulldozer et la pelleteuse, se substituant à la pratique manuelle, se sont acharnées sur les frondaisons pour satisfaire aux impératifs de la construction et de la circulation. Au début des années 1980, les arbres des villes et des routes françaises sont malmenés à tel point que même les étrangers s'en alarment. » « Des arbres dans la ville – L'urbanisme végétal » de Caroline Mollie, Acte Sud Cité Verte

L'arbre est vivant! Il est constitué d'un système aérien (le houppier) équivalent en volume à son système souterrain (les racines). Ces deux systèmes sont interdépendants: les feuilles, dernière extrémité du système aérien, alimentent les radicelles, dernière extrémité du système racinaire, qui elles même alimentent les feuilles... toute intervention sur une de ces deux extrémités (taille ou terrassements par exemple) aura des conséquences, souvent irrémédiables, sur l'autre extrémité, et ainsi sur la croissance et le développement de l'arbre tout entier, et entraînera à terme son dépérissement.

L'arbre est immobile! Il croit en intégrant les contraintes propres de son milieu, auquel il doit être en adéquation. Il ne s'adaptera que lentement aux modifications de son environnement, qui, si elles sont trop importantes (modification de l'alimentation hydrique notamment, luminosité et réverbération...) et trop rapides, entraineront sont dépérissement (sur quelques mois, souvent quelques années, parfois quelques décennies).



Taille en gobelet, tiré de «Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal»



Arbre palissé, tiré de «Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal»



Taille en rideau, tiré de «Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal»

# **CONTRE LES IDÉES REÇUES**

Plus un arbre connait d'épisodes de tailles sévères, plus sont feuillage sera dense et plus son ombre sera sombre (et moins elle sera agréable).

Moins un arbre sera taillé, et plus il développera un houppier élevé et aéré, plus le feuillage laissera filtrer la lumière et plus l'ombre sera légère et agréable.

#### Effet d'une taille excessive du système aérien (des branches ou, pire, du tronc) :

- Réveille des bourgeons dormants sous l'écorce
- Développement rapide d'une nouvelle ramure
- Utilisation des réserves de l'arbre
- Epuisement de l'arbre
- Repousse de rameaux sur des branches, ou des troncs, qui se creusent (le cœur de l'arbre est mort).
- Dangerosité des branches sur des attaches vulnérables
- Dangerosité de l'arbre au tronc creux.

#### Effet d'une taille excessive du système racinaire (passage de réseaux, travaux de voirie) :

- Pénétration de la pourriture par les cicatrices de coupe
- Remontée de la pourriture au niveau du collet, puis du tronc
- Fragilisation de la structure au niveau de l'ancrage
- Risques de chute très importants.

L'élagage, en cas de besoin, ne doit pas intervenir sur des branches de plus de 5cm de diamètre (il s'agit alors d'une coupe d'éclaircissage ou de rafraichissement). Si des tailles plus importantes doivent malgré tout être pratiquées, il faut impérativement faire appel aux compétences d'arboristes (pour le diagnostic et les préconisations de taille) et d'élagueurs grimpeurs qualifiés (se renseigner auprès de la Société Française d'Arboriculture).

Chaque arbre développe, s'il n'est pas taillé, une architecture qui lui est propre. Tailler un arbre pour lui donner une forme définie est une intervention contre nature. Réaliser une taille sans connaissance du végétal conduit bien souvent au désastre. L'art de la taille doit être réalisé avec retenu et savoir-faire. La taille doit intervenir, si elle présente un intérêt paysager ou architectural en lien avec un projet, sur un arbre jeune avant la formation des charpentières, et être ensuite conduite régulièrement sur de petites sections. La tradition des jardins à la française est riche de cette pratique, qui nécessité temps et compétences. Sur les espaces publics, les tailles en gobelet, en rideau ou palissée doivent être pratiquées très régulièrement pour être correctement exécutées, sans quoi l'effet sera disgracieux (surtout en hiver) et néfaste pour l'arbre.

Le platane est traditionnellement palissé dans le Sud-ouest, sur les places des villages. Le palissage est bien trop souvent obtenu par un étêtage sauvage d'arbres adultes auxquels on réduit alors la durée de vie de moitié. Ces arbres deviennent laids et dangereux. Le palissage conduit correctement peut pourtant apporter une ambiance agréable sous un ombrage régulier et assez clair.

# ASSOCIATIONS VÉGÉTALES PAR UNITÉS PAYSAGÈRES **DÉVELOPPEMENT DES ARBRES EMPLACEMENT DES ARBRES** Bords de Dordogne ASSOCIATIONS VÉGÉTALES Arbres à grand développement (20 à 30m de hauteur) Arbre Isolé SAULAIES ARBORESCENTES À SAULE BLANC Ordre: Salicetalia purpurea Aulne glutineux, Alnus glutinosa Aulne glutineux, Alnus glutinosa Alliance: Salicion albae Frêne commun, Fraxinus excelsior Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Peuplier noir, Populus nigra Frêne commun, Fraxinus excelsior Platane à feuilles d'érable, Platanus acerifolia Platane à feuilles d'érable, Platanus acerifolia LOCALISATION: Arbres à moyen développement (12 à 20m de hauteur) Arbre en alignement LA VALLEE DE LA DORDOGNE Les berges de la Dordogne Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Peuplier blanc, Populus alba Platane à feuilles d'érable, Platanus acerifolia Peuplier tremble, Populus tremula Saule blanc, Salix alba Arbres à faible développement (6 à 12m de hauteur) Saule cassant, Salix fragilis Saule marsault, Salix caprea Arbres à petit développement (3 à 6m de hauteur) Frêne à fleurs, fraxinus ornus

Zones humides et bords de cours d'eau

#### **ASSOCIATIONS VÉGÉTALES**

Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux

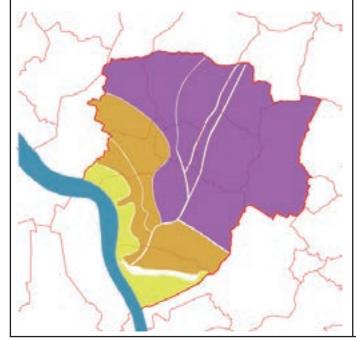
Aulnaies à hautes herbes Ordre : Fagetalia sylvaticae Sous-ordre : Alno Ulmenadia Alliance : Alno padion

#### LOCALISATION:

LA VALLEE DE LA DORDOGNE La vallée humide Terrasse et vallée agricole Ouest

LE PLATEAU SUR LA DORDOGNE Le plateau viticole Est 1ère terrasse viticole Ouest 2ème terrasse viticole Ouest

# LES COLLINES Les collines Est L'entre deux infrastructures Les collines Nord-Ouest La bande boisée Nord-Ouest



#### DÉVELOPPEMENT DES ARBRES

#### Arbres à grand développement (20 à 30m de hauteur)

Aulne glutineux, Alnus glutinosa
Tilleul à grandes feuilles, Tilia platyphyllos
Tilleul argenté, Tilia tomentosa
Chêne pédonculé, Quercus robur
Chêne des marais, Quercus palustris
Chêne écarlate, Quercus coccinea
Bouleau verruqueux, Betula pendula
Bouleau à papier, Betula papyrifera
Orme de montagne, Ulmus glabra
Platane à feuilles d'érable, Platanus acerifolia

## Arbres à moyen développement (12 à 20m de hauteur)

Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Frêne commun, *Fraxinus excelsior* Tilleul à petites feuilles, *Tilia cordata* Cerisier à grappes, *Prunus padus* Merisier, *Prunus avium* Cerisier du Tibet, Prunus serrula Cerisier du Japon, Prunus serrulata Poirier commun, *Pyrus communis* 

#### Arbres à faible développement (6 à 12m de hauteur)

Saule cassant, Salix fragilis
Saule marsault, Salix caprea
Prunier ornemental, Prunus sargentii
Pommier sauvage, Malus sylvestris
Pommier du Japon, Malus floribunda
Pommier d'ornement, Malus 'Evereste'

#### Arbres à petit développement (3 à 6m de hauteur)

Frêne à fleurs, fraxinus ornus Orme champêtre, Ulmus minor Cerisier d'hiver, Prunus subhirtella Pommier d'ornement, Malus 'Mokum'

#### Arbre Isolé

Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Frêne commun, *Fraxinus excelsior* (1) Tilleul à petites feuilles, *Tilia cordata* (3)

**EMPLACEMENT DES ARBRES** 

Tilleul commun, *Tilia europaea*Tilleul argenté, *Tilia tomentosa*Chêne des marais, *Quercus palustris*Chêne écarlate, *Quercus coccinea*Orme de montagne, *Ulmus glabra*Bouleau à papier, *Betula papyrifera*Platane à feuilles d'érable, *Platanus acerifolia*Merisier. *Prunus avium* 

Cerisier du Tibet, Prunus serrula Cerisier du Japon, Prunus serrulata Poirier commun, *Pyrus communis* Saule marsault, *Salix caprea* Prunier ornemental, Prunus sargentii Pommier sauvage, *Malus sylvestris* Pommier du Japon. *Malus floribunda* 

Pommier d'ornement, Malus 'Evereste' Frêne à fleurs, fraxinus ornus Orme champêtre, Ulmus minor Cerisier d'hiver, Prunus subhirtella Pommier d'ornement, Malus 'Mokum'

#### Arbre en alignement

Frêne oxyphylle, Fraxinus angustifolia Frêne commun, Fraxinus excelsior (1) Tilleul à petites feuilles, Tilia cordata (3) Tilleul commun, Tilia europaea Tilleul argenté, Tilia tomentosa Chêne des marais, Quercus palustris Chêne écarlate, Quercus coccinea Platane à feuilles d'érable, Platanus acerifolia

## Arbres fruitiers - fleurs pour alignements:

Cerisier à grappes, Prunus padus
Cerisier à grappes, Prunus padus 'Albertii'
Merisier, Prunus avium
Merisier, Prunus avium 'Plena'
Cerisier du Tibet, Prunus serrula
Cerisier du Japon, Prunus serrulata
Poirier commun, Pyrus communis
Prunier ornemental, Prunus sargentii 'Accolade'
Cerisier, Prunus incisa 'Umineko'... etc.
Poirier à fleurs, Pyrus calleryana 'Chanticleer' (8)
Pommier d'ornement, Malus trilobata (9)
Pommier d'ornement, Malus tschonoskii... etc.

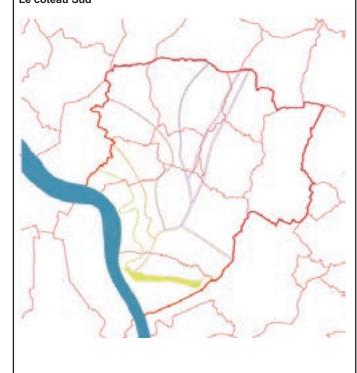
Collines et coteaux calcaires exposés au Sud

#### ASSOCIATIONS VÉGÉTALES

Ordre: Quercetalia pubescenti-petraeae

#### LOCALISATION:

LA VALLEE DE LA DORDOGNE Le coteau Sud



#### **DÉVELOPPEMENT DES ARBRES**

#### Arbres à grand développement (20 à 30m de hauteur)

Chataîgner, Castanea sativa
Chêne chevelu, Quercus cerris
Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto
Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra
Tilleul à grandes feuilles, Tilia platyphyllos
Tilleul argenté, Tilia tomentosa
Tilleul commun, Tilia europaea

#### Arbres à moyen développement (12 à 20m de hauteur)

Erable champêtre, *Acer campestre*Alisier torminal, *Sorbus torminalis*Cormier, *Sorbus domestica*Alisier de Suède, *Sorbus intermedia*Chene pubescent, *Quercus pubescens*Chêne sessile, *Quercus petraea*Chene vert, *Quercus ilex*Tilleul à petites feuilles, *Tilia cordata* 

#### Arbres à faible développement (6 à 12m de hauteur)

Erable à feuilles d'obier, Acer opalus Erable cannelle, Acer griseum Erable de Montpellier, Acer monspessulanum Alisier blanc, Sorbus aria Sorbier décora, Sorbus decora Arbre de Judée, Cercis Siliquastrum

#### Arbres à petit développement (3 à 6m de hauteur)

Erable japonais, Acer japonicum

#### Arbre Isolé

Erable champêtre, Acer campestre

**EMPLACEMENT DES ARBRES** 

Erable à feuilles d'obier, Acer opalus

Erable cannelle, Acer griseum

Erable japonais, Acer japonicum

Erable de Montpellier, Acer monspessulanum

Alisier blanc, Sorbus aria

Sorbier décora, Sorbus decora

Cormier, Sorbus domestica

Alisier de Suède. Sorbus intermedia

Alisier torminal, Sorbus torminalis

Chataîgner, Castanea sativa

Chene pubescent, Quercus pubescens

Chêne sessile, Quercus petraea

Chene vert. Quercus ilex

Chêne chevelu. Quercus cerris

Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto

Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra

Tilleul à grandes feuilles, Tilia platyphyllos

Tilleul à petites feuilles, Tilia cordata

Tilleul argenté, Tilia tomentosa

Tilleul commun, Tilia europaea

Arbre de Judée, Cercis Siliquastrum

#### Arbre en alignement

Erable champêtre, Acer campestre

Alisier blanc, Sorbus aria

Alisier de Suède, Sorbus intermedia

Chene vert, Quercus ilex

Chêne chevelu, Quercus cerris

Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto

Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra

Tilleul à grandes feuilles, Tilia platyphyllos

Tilleul à petites feuilles, Tilia cordata

Tilleul argenté, Tilia tomentosa

Tilleul commun. Tilia europaea

Arbre de Judée, Cercis Siliguastrum

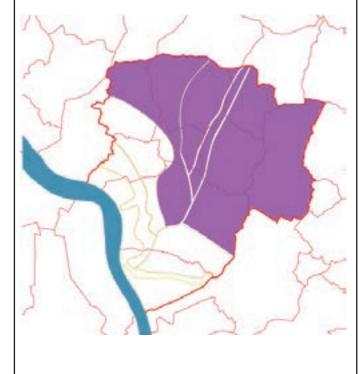
Forêts collinéennes type Chênaies pineraies

#### **ASSOCIATIONS VÉGÉTALES**

Ordre: Quercetalia robori-petraeae

#### LOCALISATION:

LES COLLINES
Les collines Est
L'entre deux infrastructures
Les collines Nord-Ouest
La bande boisée Nord-Ouest



#### **DÉVELOPPEMENT DES ARBRES**

#### Arbres à grand développement (20 à 30m de hauteur)

Chataîgner, Castanea sativa
Chêne pédonculé, Quercus robur
Chêne chevelu, Quercus cerris
Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto
Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra
Bouleau à papier, Betula papyrifera
Bouleau verruqueux, Betula pendula
Bouleau pubescent, Betula pubescens
Pin maritime, Pinus pinaster
Pin parassol, Pinus pinea

#### Arbres à moyen développement (12 à 20m de hauteur)

Alisier torminal, *Sorbus torminalis*Cormier, *Sorbus domestica*Alisier de Suède, *Sorbus intermedia*Chêne sessile, *Quercus petraea*Chêne pubescent, *Quercus pubescens*Bouleau noir, *Betula nigra* 

#### Arbres à faible développement (6 à 12m de hauteur)

Alisier blanc, *Sorbus aria*Sorbier décora, *Sorbus decora* 

#### Arbres à petit développement (3 à 6m de hauteur)

Néflier, Mespilus germanica

#### Arbre Isolé

Chataîgner, Castanea sativa Chêne chevelu, Quercus cerris Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra Alisier torminal. Sorbus torminalis Cormier. Sorbus domestica Alisier de Suède, Sorbus intermedia Chêne sessile, Quercus petraea Chêne pédonculé, Quercus robur Chêne pubescent, Quercus pubescens Alisier blanc, Sorbus aria Sorbier décora, Sorbus decora Bouleau à papier, Betula papyrifera Bouleau verrugueux, Betula pendula Bouleau pubescent, Betula pubescens Bouleau noir, Betula nigra Néflier, Mespilus germanica Pin maritime, Pinus pinaster Pin parassol, *Pinus* pinea

**EMPLACEMENT DES ARBRES** 

#### Arbre en alignement

Chêne chevelu, *Quercus cerris*Chêne de Hongrie, *Quercus Frainetto*Chêne rouge d'Amérique, *Quercus rubra*Alisier de Suède, *Sorbus intermedia*Alisier blanc, *Sorbus aria*Pin maritime, *Pinus pinaster*Pin parassol, *Pinus* pinea

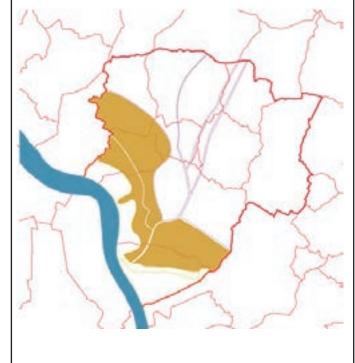
Cultures des vignes et végétation associée

#### **ASSOCIATIONS VÉGÉTALES**

Ordre: Quercetalia robori-petraeae (résiduel)

#### LOCALISATION:

LE PLATEAU SUR LA DORDOGNE Le plateau viticole Est 1ère terrasse viticole Ouest 2ème terrasse viticole Ouest



# **DÉVELOPPEMENT DES ARBRES**

## Arbres à grand développement (20 à 30m de hauteur)

Chêne pédonculé, Quercus robur Chêne chevelu, Quercus cerris Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra Pin parassol, Pinus pinea Platanes, Platanus acerifolia Cèdre, Cedrus libani Chataîgner, Castanea sativa

#### Arbres à moyen développement (12 à 20m de hauteur)

Chêne sessile, Quercus petraea Chêne pubescent, Quercus pubescens

#### Arbres à faible développement (6 à 12m de hauteur)

Robinier ou faux acacia, Robinia pseudoacacia

#### Arbre Isolé

Chataîgner, Castanea sativa Chêne chevelu, Quercus cerris Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra Chêne sessile, Quercus petraea Chêne pédonculé, Quercus robur Chêne pubescent, Quercus pubescens Pin parassol, *Pinus* pinea Platane à feuilles d'érable. Platanus acerifolia

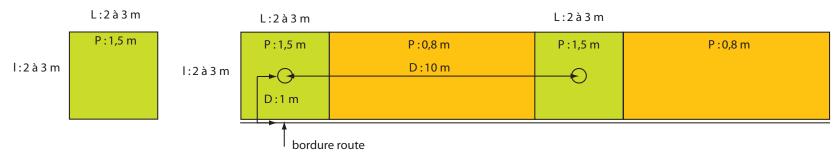
**EMPLACEMENT DES ARBRES** 

#### Arbre en alignement

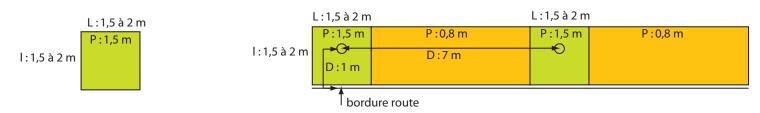
Chêne chevelu, Quercus cerris Chêne de Hongrie, Quercus Frainetto Chêne rouge d'Amérique, Quercus rubra Pin parassol, *Pinus* pinea Robinier ou faux acacia, Robinia pseudoacacia Platane à feuilles d'érable. Platanus acerifolia

# PRÉCONISATIONS POUR LA PLANTATION DES ARBRES: FOSSES ET DISTANCES DE PLANTATION

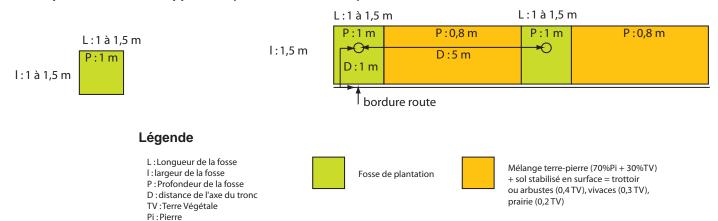
# Arbres à grand développement (20 à 30m de hauteur)



# Arbres à moyen développement (12 à 20m de hauteur)



# Arbres à petit / faible développement (3 à 12m de hauteur)



# **BIBLIOGRAPHIE**

MOLLIE Caroline, Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal, Paris, Actes sud, 2009

RAMEAU J.C, MANSION D., DUME G., Flore forestière française, Dijon-Quetigny, Darantière, 2001